

BIO SYNEX

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020



BIO SYNEX SA_22 Boulevard Sébastien Brant_67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Tél : +33 (0)3 88 77 57 21_Fax : +33 (0)3 59 81 21 74

SA au capital de 1.004.017,60 €_RCS : 481 075 703 – APE 2120Z_Lieu de juridiction : STRASBOURG

Table des matières

1	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	6
1.1	Bilan consolidé au 31 décembre 2020	6
1.2	Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2020	7
1.3	Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2020	8
2	RAPPORT DE GESTION	9
2.1	Information sur la vie économique du Groupe	9
2.1.1	Organigramme du groupe Biosynex	9
2.1.2	Description des faits marquants de l'exercice	9
2.1.2.1	Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	9
2.1.2.2	Éléments juridiques	10
2.1.2.3	Filiales et participations	11
2.1.2.3.1	Activités et résultats	11
2.1.2.3.2	Prises de participation et prises de contrôle	12
2.1.2.3.3	Aliénation d'actions et participations croisées	12
2.1.2.4	Analyse de l'évolution des affaires du Groupe	12
2.1.2.5	Activité en matière de recherche et développement	13
2.1.2.6	Succursales	13
2.1.3	Evènements postérieurs à la clôture	13
2.1.3.1	Augmentation de capital	13
2.1.3.2	Instruments de dettes convertibles en actions consenties par la société ProciseDx	14
2.1.4	Principaux risques et incertitudes	14
2.1.5	Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir	16
2.2	Informations financières de la Société	16
2.2.1	Résultats économiques et financiers de la Société	16
2.2.2	Proposition d'affectation du résultat de la Société	17
2.2.3	Montant des dividendes mis en distribution au cours des 3 exercices précédents par la Société	17
2.2.4	Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement	17
2.2.5	Evolution du capital social de la Société sur l'exercice	18
2.2.6	Délais de paiement clients et fournisseurs	18
2.2.7	Tableau des résultats des 5 derniers exercices de la Société	19
2.2.8	Prêt inter-entreprises	19
2.3	Organes d'administration	20
2.3.1	Le Conseil d'administration	20
2.3.1.1	Composition	20
2.3.1.2	Rémunération des administrateurs	21
2.3.2	La Direction	21
2.3.3	Mandat des Commissaires aux comptes	21
2.3.4	Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme	21
2.4	Informations relatives aux titres de la Société	22
2.4.1	Actionnariat	22
2.4.2	Informations relatives aux instruments dilutifs	22
2.4.2.1	Bons de Souscriptions d'Actions Remboursables (BSAR)	22

2.4.2.2	Attribution d'actions gratuites	22
2.4.3	Franchissement de seuil	23
2.4.4	Actionnariat des salariés	23
2.4.5	Opérations par la Société sur ses propres titres	24
2.4.6	Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	24
2.4.7	Autocontrôle	25
3	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	25
3.1	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	25
3.2	Conventions réglementées	27
3.3	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires	28
3.4	Modalité d'exercice de la direction générale	28
4	COMPTES CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020	29
4.1	Événements significatifs de l'exercice	29
4.2	Référentiel comptable	29
4.3	Principes et méthodes comptables	29
4.3.1	Périmètre de consolidation	29
4.3.2	Modalités de consolidation	30
4.3.3	Écarts d'acquisitions et écarts d'évaluation	31
4.3.4	Immobilisations incorporelles et corporelles	32
4.3.4.1	Immobilisations incorporelles	32
4.3.4.2	Immobilisations corporelles	32
4.3.5	Contrats de location-financement	33
4.3.6	Immobilisations financières	33
4.3.7	Stocks	33
4.3.8	Créances et dettes	34
4.3.9	Prise en compte des impôts différés	34
4.3.10	Intégration fiscale	34
4.3.11	Provisions pour risques et charges	34
4.3.12	Subvention d'investissement	34
4.3.13	Engagements de retraite et prestations assimilées	34
4.3.14	Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant	35
4.3.15	Résultats par action	35
4.3.16	Résultats dilués par action	35
4.4	Changements comptables	35
4.5	Variations de périmètre	35
4.6	Changements de méthodes de consolidation	35
4.7	Écarts d'acquisition	36
4.8	Immobilisations incorporelles	36
4.9	Immobilisations corporelles	37
4.10	Immobilisations financières	37
4.11	Stocks	38
4.12	Clients et comptes rattachés	38
4.13	Autres créances, disponibilités et comptes de régularisation	38
4.14	Impôts différés Actifs	38
4.15	Variation des Capitaux propres	39
4.16	Provisions pour risques et charges	39

4.17	Emprunts et dettes financières	40
4.18	Echéancier des emprunts et dettes financières	40
4.19	Fournisseurs	40
4.20	Autres dettes et comptes de régularisation	40
4.21	Engagements hors bilan	41
4.22	Informations sectorielles et géographiques	43
4.23	Charges de personnel et effectif	43
4.24	Résultat financier	44
4.25	Résultat exceptionnel	44
4.26	Charges d'impôt et preuve d'impôt	45
4.27	Transactions avec les parties liées	45
4.28	Evénements postérieurs à la clôture	45

5 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 47

5.1	Bilan	47
5.2	Bilan (suite)	48
5.3	Compte de résultat	49
5.4	Evénements postérieurs à la clôture	51
5.5	Faits caractéristiques de l'exercice	52
5.6	Principes, règles et méthodes comptables	52
5.6.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	53
5.6.2	Immobilisations financières	55
5.6.3	Stocks	55
5.6.4	Créances	55
5.6.5	Opérations libellées en monnaies étrangères	55
5.6.6	Provisions	56
5.6.7	Indemnités de départ à la retraite	56
5.6.8	Notion de résultat courant et exceptionnel	56
5.6.9	Changement de méthode d'évaluation et de présentation	56
5.7	Autres informations	57
5.7.1	Honoraires des Commissaires aux comptes	57
5.7.2	Immobilisations	58
5.7.3	Amortissements	59
5.7.4	Provisions	60
5.7.5	Etat des créances	61
5.7.6	Etat des Dettes	61
5.7.7	Frais d'établissement	62
5.7.8	Frais de recherche appliquée et de développement	62
5.7.9	Fonds commercial	63
5.7.10	Détail des produits et avoirs à recevoir	64
5.7.11	Détail des charges à payer et avoirs à établir	65
5.7.12	Détail des charges et produits constatés d'avance	65
5.7.13	Détail des charges et produits financiers	66
5.7.14	Détail des charges et produits exceptionnels	66
5.7.15	Composition du capital social	67
5.7.16	Ventilation du chiffre d'affaires net	67
5.7.17	Crédit-bail mobilier	68
5.7.18	Engagements financiers	69
5.7.19	Dettes garanties par des suretés réelles	70
5.7.20	Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	70
5.7.21	Rémunération des dirigeants	71

5.7.22	Effectif moyen	71
5.7.23	Liste des filiales et participations	71
5.7.24	Variation des capitaux propres	72
5.7.25	Détail des capitaux propres au 31/12/2020 :	73
5.7.26	Parties liées	73
6	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	74
6.1	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés	74
6.2	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux	77
6.3	Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées	80
7	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	83
8	INFORMATIONS GENERALES	83
8.1	Carnet de l'actionnaire	83
8.2	Contact	83

1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1 Bilan consolidé au 31 décembre 2020

Bilan consolidé Présenté en Euros									
ACTIF		Note	31/12/2020	31/12/2019	PASSIF		Note	31/12/2020	31/12/2019
Total Actif immobilisé					Capitaux propres				
Ecarts d'acquisitions, nets		4.7	29 272 217	27 587 591	Capital social		4.15	915 399	913 545
Immobilisations incorporelles nettes		4.8	1 916 157	1 640 407	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		4.15	27 898 316	27 714 799
Immobilisations corporelles nettes		4.9	2 358 849	997 957	Réserves et résultats consolidés		4.15	37 475 437	1 895 976
Autres actifs		4.10	4 997 990	701 775	Intérêts minoritaires				
TOTAL I			38 545 214	30 927 730	TOTAL I			66 289 151	30 524 320
Total Actif Circulant					Total Autres fonds propres				
Stocks		4.11	32 548 042	7 822 734	Avances conditionnées			585 000	325 000
Créances clients et comptes rattachés		4.12	11 487 583	2 829 726	TOTAL II			585 000	325 000
Autres créances		4.13	5 779 123	1 832 422	Provisions pour risques et charges				
Impôts différés		4.14	877 911	1 079 661	Provisions pour risques & charges		4.16	369 543	57 772
Valeurs mobilières de placement				608 400	TOTAL III			369 543	57 772
Disponibilités			36 836 155	1 900 234	Dettes				
TOTAL II			87 528 814	16 073 177	Dettes financières		4.17	15 769 929	9 693 912
					Emprunt obligataire convertible				
					Fournisseurs et comptes rattachés		4.19	19 588 034	3 684 662
					Dettes fiscales et sociales			20 358 703	1 925 795
					Autres dettes		4.20	3 113 667	789 444
					TOTAL IV			58 830 334	16 093 814
ACTIF I à II			126 074 028	47 000 906	TOTAL PASSIF I à IV			126 074 028	47 000 906

1.2 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2020

Présenté en Euros	du 01/01/2020 au 31/12/2020 (12 mois)	du 01/01/2019 au 31/12/2019 (12 mois)
Compte de résultat consolidé		

Chiffres d'affaires Nets	153 895 373	35 172 932
---------------------------------	--------------------	-------------------

Autres produits	14 742 875	955 463
Total des produits d'exploitation (I)	168 638 247	36 128 395
Achat consommés	84 576 211	15 730 253
Salaires et traitements	14 579 121	8 182 820
Autres charges d'exploitation	15 327 939	8 969 570
Impôts, taxes et versements assimilés	1 779 888	579 216
Dotations aux amortissements & provisions	6 640 578	1 068 774
Total des charges d'exploitation (II)	122 903 736	34 530 633
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)	45 734 511	1 597 762
Total des produits financiers (V)	193 235	162 154
Total des charges financières (VI)	486 520	317 499
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	- 293 285	- 155 345
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	45 441 226	1 442 417
Total des produits exceptionnels (VII)	142 760	329 830
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 213 894	519 925
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	- 1 071 134	- 190 094
Impôts sur les bénéfices (X)	12 149 857	154 282
Total des Produits (I+V+VII)	168 974 242	36 620 379
Total des charges (II+VI+VIII+X)	136 754 007	35 522 339
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	32 220 235	1 098 040
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	- 850 410	
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	31 369 825	1 098 040
intérêt minoritaire	-	-
RESULTAT NET PART DU GROUPE	31 369 825	1 098 040
<i>Nombre d'actions</i>	<i>9 153 985</i>	<i>9 135 448</i>
Résultat par action	3,52	0,12
Résultat par action dilué	3,05	0,12

1.3 Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2020

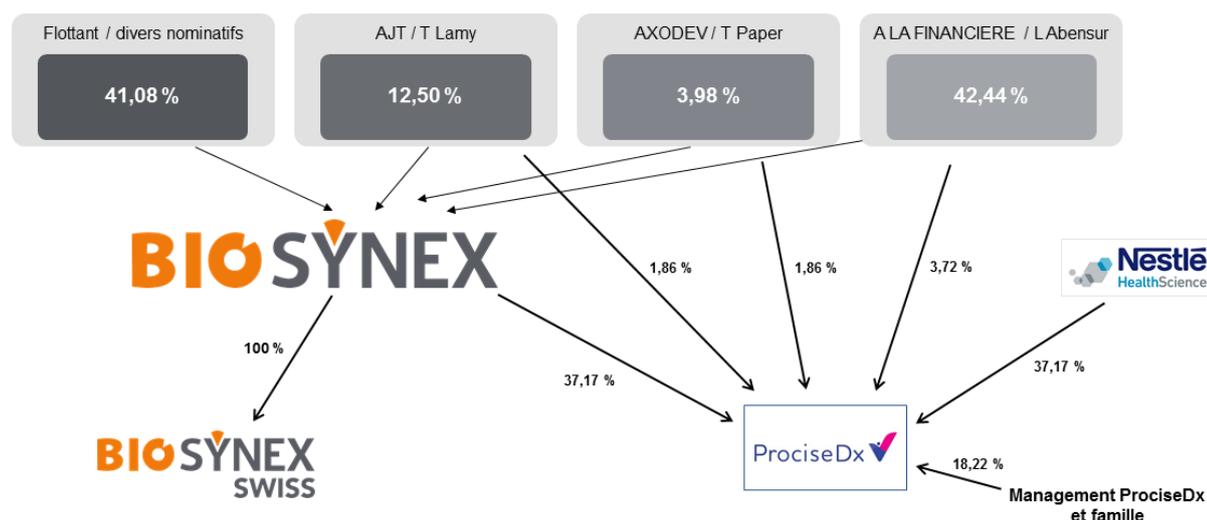
	31/12/2020
Flux de trésorerie liés à l'activité :	
Résultat net des sociétés intégrées	31 369 825
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises (1)	7 247 367
- Variation des impôts différés	201 750
- Plus-values de cession nettes d'impôt	694
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	38 819 637
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	
Variation du besoins en fonds de roulement lié à l'activité	(7 182 328)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	31 637 309
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :	
Acquisition d'immobilisations	(9 117 505)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	1 191 197
Incidence des variations de périmètre	
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement :	(7 926 309)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :	
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	
Augmentation de capital en numéraire	185 370
Cession d'actions en auto contrôle	4 262 604
Emissions d'emprunts	7 260 000
Remboursements d'emprunts	(1 245 014)
Ecart de conversion	154 163
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	10 617 123
VARIATION DE TRESORERIE	34 328 123
Trésorerie d'ouverture	2 508 032
Trésorerie de clôture	36 836 155
Incidence des variations des cours des devises	

2 RAPPORT DE GESTION

2.1 Information sur la vie économique du Groupe

2.1.1 Organigramme du groupe Biosynex

ORGANIGRAMME STRUCTUREL DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2020



2.1.2 Description des faits marquants de l'exercice

2.1.2.1 Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Forte croissance du chiffre d'affaires 2020 portée par la diversification réussie vers les produits de prévention et de diagnostic de la Covid-19 et la bonne dynamique des activités historiques

En 2020, BIOSYNEX a réalisé un chiffre d'affaires de 153,9 M€, en hausse de 338% par rapport à l'exercice précédent. Le Groupe a su dès le début de l'année 2020 proposer des solutions diagnostiques qui ont contribué à lutter contre la nouvelle pandémie due au Coronavirus. Tout au long de l'année, BIOSYNEX s'est constamment adaptée aux nouveaux enjeux technologiques et logistiques afin d'être en mesure de fournir le plus rapidement possible de fortes quantités de tests Covid-19 basés sur les dernières connaissances scientifiques. Le Groupe a ainsi conclu les partenariats stratégiques et les accords d'approvisionnement nécessaires lui permettant, dès les autorisations reçues, de proposer les tests de dépistage aux professionnels de santé pour répondre à la forte demande.

En 2020, BIOSYNEX a poursuivi ses efforts à l'international dont les ventes ont été multipliées par 4,4 pour atteindre 44,1 M€. Le déploiement à l'étranger constitue un axe de développement très important pour le Groupe en raison des très forts débouchés qu'il offre tant en Europe que dans de nombreux pays développés ou émergents. A cet égard, BIOSYNEX a réussi à obtenir des autorisations dans des pays particulièrement frappés par la pandémie (Mexique, Brésil) et a pu diffuser son autotest de sérologie Covid-19 dans les pays européens qui l'ont autorisé.

En France, BIOSYNEX a accéléré la pénétration du marché Pharmacies/GMS. Le Groupe y détient des parts de marché de plus de 50% dans les domaines de la thermométrie, des tests sérologiques et antigéniques. Cette position de leader lui permettra en 2021 de diffuser dans les meilleures conditions sa gamme d'autotests dès que le décret ministériel aura été publié.

Enfin, le Groupe a continué la commercialisation de son offre de produits hors Covid-19. Leurs ventes ont cru de 26,2% par rapport à l'exercice précédent, contribuant ainsi à la hausse globale d'activité.

Rentabilité opérationnelle en très forte progression

Dans un contexte d'hyper-croissance liée au succès commercial de son offre de tests diagnostiques Covid-19, le Groupe s'est attaché à s'approvisionner de manière proactive en composants clés, à adapter en permanence ses capacités de production et à faire appel aux sous-traitances nécessaires. Afin de sécuriser la disponibilité de ses produits, BIOSYNEX a également décidé de relocaliser des productions en France.

En 2020, la Marge Brute s'élève à 81,2 M€ (52,8% du chiffre d'affaires) contre 19,3 M€ (54,9% du chiffre d'affaires) pour l'année précédente, soit une progression de 321%. La légère diminution du taux de marge brute entre les deux exercices s'explique par la prépondérance des ventes des produits Covid-19 à très forte volumétrie.

L'Excédent Brut d'Exploitation ressort en forte hausse à 52,0 M€. Il s'établit à 33,8% du chiffre d'affaires contre 6,5% en 2019. Cette performance témoigne de la maîtrise des charges de structure (hausse limitée à 55%) et des frais de personnel (+78%).

BIOSYNEX versera à ses salariés éligibles un montant de participation s'élevant en moyenne à 2,66 mois de salaire, les récompensant ainsi de leur forte implication tout au long de cette année 2020 exceptionnelle. Le montant de la réserve spéciale de participation (RSP) 2020 s'élève à 1,8 M€.

Après prise en compte des dotations nettes aux amortissements et provisions et des autres produits et charges, le résultat d'exploitation atteint 44,9 M€, soit 29,2% du chiffre d'affaires.

Résultat net en hausse

Après déduction du résultat financier de -0,3 M€, du résultat exceptionnel de -1,1 M€ et d'une charge d'impôt de 12,3 M€, le résultat net 2020 atteint 31,4 M€, faisant ressortir une marge nette de 20,4%.

Renforcement de la structure financière

Au 31 décembre 2020, le Groupe enregistre des fonds propres de 66,3 M€, en progression de 35,8 M€ par rapport au 31 décembre 2019 liée principalement au résultat net de l'exercice.

BIOSYNEX a mis en place au cours de l'exercice 2020 des contrats de crédit avec certaines banques partenaires afin d'accompagner la hausse de son activité et d'allonger la maturité de la dette existante. La dette financière brute atteint 15,8 M€ à fin 2020 (dont 4M€ de PGE remboursés à ce jour) contre 9,7 M€ un an plus tôt. La trésorerie à fin décembre 2020 s'élève à 36,8 M€, faisant ressortir un niveau de cash net à 21 M€. Ces liquidités excédentaires permettent au Groupe de disposer des moyens nécessaires pour assurer son développement et réaliser de futures opérations de croissance externe.

2.1.2.2 Éléments juridiques

Lors de sa réunion en date du 12 février 2020, le Conseil d'administration, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte réunie le 7 juin 2019 aux termes de la Sixième Résolution, a décidé de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la Société. Dans ce cadre, la Société a procédé au rachat de 200.000 actions propres auxquelles 234.000 actions propres rachetées au titre de la mise en œuvre d'un précédent programme de rachat d'actions viennent s'ajouter.

Le 7 avril 2020, la Société a annoncé avoir mis fin à ce programme de rachat d'actions et le 17 avril 2020, avoir cédé l'intégralité des 434.000 actions auto-détenues.

Lors de sa réunion en date du 10 juin 2020, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la Dixième Résolution de l'Assemblée Générale du 8 juin 2020 afin de procéder à l'émission et l'attribution de bons de souscription d'actions remboursables au profit de l'intégralité de ses actionnaires et subdélégué au Président Directeur Général sa compétence pour décider des modalités de cette émission.

Par décision du 15 juin 2020, le Président Directeur Général a :

- décidé l'émission de neuf millions cent trente-cinq mille quatre cent quarante-huit (9.135.448) BSAR, avant neutralisation des actions auto-détenues, attribués gratuitement aux actionnaires de la Société à raison de un (1) BSAR par action,
- décidé que vingt-trois (23) BSAR permettent de souscrire à (1) action nouvelle BIOSYNEX au prix d'exercice par action de dix (10) euros, soit la création potentielle (en cas d'exercice de la totalité des BSAR) de 397.193 actions nouvelles correspondant à une augmentation de capital maximale de 3.971.930 €, prime d'émission incluse. La durée de vie des BSAR a été fixée à dix-huit (18) mois à compter de leur attribution, soit jusqu'au 24 décembre 2021 inclus.

Lors de sa réunion en date du 20 octobre 2020, le Conseil d'administration a constaté la réalisation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant nominal de 461,90 euros à la suite de souscription de 4.619 actions ordinaires nouvelles de la Société par exercice de 106.237 BSAR, pour porter le capital social de 913.544,80 euros à 914.006,70 euros.

Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a fait usage de la Septième Résolution de l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2020 afin de procéder à l'attribution de 766.200 actions gratuites au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société.

Les actions gratuites attribuées au profit de salariés de la Société sont soumises à trois périodes d'acquisition comme suit :

- pour 1/3 des actions attribuées à chaque bénéficiaire, la période d'acquisition est d'un (1) an;
- pour 1/3 des actions attribuées à chaque bénéficiaire, la période d'acquisition est de deux (2) ans ;
- pour 1/3 des actions attribuées à chaque bénéficiaire, la période d'acquisition est de trois (3) ans.

La durée de la période de conservation est d'un (1) an à l'expiration de chaque période d'acquisition pour l'ensemble des actions attribuées.

Concernant les actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux et à un salarié de l'équipe dirigeante, la période d'acquisition est d'un (1) an et est suivie d'une période de conservation d'un (1) an. Il est précisé que les mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif 10 % des actions gratuites acquises du fait de ladite attribution jusqu'à la cessation de leurs fonctions de mandataire social.

Il est précisé que l'augmentation de capital résultant de l'exercice de bons de souscription d'actions remboursables ("**BSAR**") au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 2020 a été constatée au cours de la réunion du Conseil d'administration du 12 janvier 2021 mais les actions créées simultanément à leur exercice.

Ainsi, en prenant en compte l'intégralité des BSAR exercés au 31 décembre 2020, le nombre d'actions au 31 décembre 2020 est de 9.153.985.

2.1.2.3 Filiales et participations

2.1.2.3.1 Activités et résultats

Au 31 décembre 2020, Biosynex détient toujours 100% du capital de la société BIOSYNEX DEUTSCHLAND GMBH à GOTTINGEN en Allemagne. Par procès-verbal du 9 janvier 2019, l'associé unique BIOSYNEX SA a décidé de liquider la société précitée. Les opérations de dissolution sont bien avancées. L'exercice clos au 31 janvier 2019 fait ressortir un chiffre d'affaires égal à 0 €. La plupart des actifs (créances) et passifs (dettes) ont été soldés. La société est devenue inactive et mise en sommeil.

Elle survit pour les seuls besoins du contrôle fiscal en cours portant sur les exercices sociaux à partir de l'exercice 2009. L'impact financier du contrôle fiscal en cours ne peut pas être chiffré pour l'instant, en l'absence de notification de redressement émise par les autorités fiscales allemandes.

L'exercice clos au 31 janvier 2019 a généré un résultat comptable déficitaire d'un montant de 48,8 k€. Les effets sur le résultat 2020 de BIOSYNEX SA ne représentent aucune charge complémentaire. En effet une provision avait été constituée sur l'exercice 2019.

Au 31 décembre 2020, la société détient 100 % du capital de la société BIOSYNEX SWISS SA à Fribourg Rue de Romont 29-31 CH-1700 FRIBOURG IDE CHE 255.489.060. L'exercice clos le 31 décembre 2020 fait ressortir pour la société BIOSYNEX SWISS un chiffre d'affaires de 59 154 KCHF et un résultat à 9 176 KCHF.

Au 31 décembre 2020, la société détient 50 % du capital de la société BIOSYNEX PREMIER SA à Fribourg Rue de Romont 29-31 CH-1700 FRIBOURG IDE CHE 328.588.429. L'exercice clos le 14 décembre 2020 fait ressortir pour la société BIOSYNEX PREMIER un chiffre d'affaires de 3,5 KCHF et un résultat à (14,2 KCHF). Il s'agit du bilan final de liquidation.

Au 31 décembre 2020, la société détient 37,17% du capital social de la société ProciseDx, dont le siège social est situé 9449 Carroll Park Dr, San Diego, CA 92121, Etats-Unis. L'exercice clos le 31 décembre 2020 fait ressortir pour la société ProciseDx un chiffre d'affaires de 605 K\$ et un résultat à - 5 790K\$.

2.1.2.3.2 Prises de participation et prises de contrôle

Il n'y a pas eu de prises de participation ou de prises de contrôle au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français. Toutefois, en juillet 2020, BIOSYNEX SA a pris une participation à hauteur de 37,17% au capital de la société ProciseDx, société américaine non cotée, immatriculée dans l'Etat du Delaware, qui était jusqu'à présent détenue à 100% par Nestlé Health Science.

Cette prise de participation a été réalisée dans le cadre d'une levée de fonds globale de 10,5 M\$ (dont 8,5 M\$ par augmentation de capital et 2 M\$ par endettement (l'« Opération ») à laquelle BIOSYNEX a souscrit en numéraire au capital à hauteur de 5,0 M\$. BIOSYNEX dispose de deux sièges sur six au conseil d'administration (dont un sans droit de vote) aux côtés de Nestlé Health Science et du management de ProciseDx. BIOSYNEX a consolidé cette filiale en mise en équivalence à compter du deuxième semestre 2020.

2.1.2.3.3 Aliénation d'actions et participations croisées

Néant.

2.1.2.4 Analyse de l'évolution des affaires du Groupe

Se reporter à la section 2.1.2.1 ci-dessus.

Avec un résultat financier de -0,3 M€, un résultat exceptionnel de -1,1 M€ et une charge d'impôt de -12,1 (comprenant un crédit d'impôt recherche de +0,3 M€, le résultat net 2020 ressort à 31,4 M€, en très forte progression par rapport à l'exercice précédent, faisant ressortir une marge nette de 20,4%.

Au 31 décembre 2020, le Groupe enregistre des fonds propres de 66,3 M€, en augmentation de 35,8 M€ par rapport au 31 décembre 2019 correspondant au résultat net de l'exercice augmenté d'une plus-value de cession de titres auto-détenus de 4,4 M€ (net d'impôts) impactant de manière positive les capitaux propres au niveau des comptes consolidés.

La trésorerie nette hors factor ressort à 20,5 M€ à fin 2020 contre un endettement net de -7,2 M€ à fin 2019. La variation de la trésorerie nette s'explique principalement par les activités opérationnelles de l'exercice pour 31,6 M€.

2.1.2.5 Activité en matière de recherche et développement

Au cours de l'exercice, BIOSYNEX a poursuivi ses efforts dans le domaine de la biologie moléculaire qui se sont concrétisés par le lancement du kit Ampliquick SARS-CoV-2 destiné au diagnostic par RT-PCR de la Covid-19. Ce kit utilisable directement après une simple lyse a rencontré un succès immédiat auprès des clients de BIOSYNEX. Un autre kit Ampliquick combinant la détection du SARS-CoV-2, de la grippe et du virus respiratoire syncytial a également fait l'objet d'un marquage CE en 2020. D'autres applications sont en cours de développement, notamment en parasitologie et en bactériologie. La Société s'est également focalisée sur la biologie moléculaire et notamment sur des systèmes rapides et simples utilisables au coup par coup et basés sur l'amplification isotherme. BIOSYNEX a par ailleurs poursuivi ses développements en immunochromatographie et un test antigénique SARS-CoV-2 100% maison est en phase finale de développement. Il sera compatible avec le lecteur connectable BSX Reader.

2.1.2.6 Succursales

La filiale Biosynex Swiss SA possède un établissement stable en France située au 22 Bd Sébastien Brant – 67400 Illkirch Graffenstaden.

2.1.3 Evènements postérieurs à la clôture

2.1.3.1 Augmentation de capital

Lors de sa réunion en date du 12 janvier 2021, le Conseil d'administration a constaté la réalisation de l'augmentation de capital social de la Société pour un montant nominal de 1.391,80 euros à la suite de la souscription de 13.918 actions ordinaires nouvelles de la Société par exercice de 320.114 BSAR, pour porter le capital social de 914.006,70 euros à 915.398,50 euros. Il est toutefois précisé que l'exercice de ces 320.114 BSAR est intervenu avant le 1^{er} janvier 2021 et que les actions étaient d'ores et déjà créées au 31 décembre 2020.

Lors de sa réunion en date du 28 janvier 2021, le Conseil d'administration de la Société a décidé de faire usage de la délégation de compétence consentie aux termes de la 9^{ème} Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2020 afin de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement auprès d'investisseurs qualifiés et dans la limite de 20% du capital social par an. Cette augmentation de capital avait pour objectif de permettre au Groupe d'accélérer son développement vers de nouveaux débouchés au travers d'opérations de croissance externe. Ces opérations de croissance externe viseront notamment à compléter son offre de tests rapides visuels avec des petits automates de diagnostic rapide et connectés.

Par décision en date du 28 janvier 2021, le Président Directeur Général a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 28 janvier 2021 et a décidé d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement auprès d'investisseurs qualifiés, d'un montant nominal de 88.235,20 euros par émission de 882.352 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, au prix unitaire de 17 euros, prime d'émission incluse, pour un montant total de 14.999.984 euros. L'augmentation de capital social corrélative a été constatée par une décision du Président Directeur Général en date du 2 février 2021. A la suite de cette opération le capital social de la Société est fixé à 1.003.633,70 euros divisé en 10.036.337 actions de 0,10 euro de valeur nominale.

Lors de sa réunion en date du 24 mars 2021, le Conseil d'administration a constaté la réalisation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant nominal de 383,9 euros à la suite de souscription de 3.839 actions ordinaires nouvelles de la Société par exercice de 88.297 BSAR, pour porter le capital social de 1.003.633,70 euros à 1 004 017,60 euros.

2.1.3.2 Instruments de dettes convertibles en actions consenties par la société ProciseDx

Instruments de dettes convertibles en actions consenties par la société ProciseDx, société de droit américain immatriculée dans l'état du Delaware, dont Biosynex détient, à ce jour, 37,17% du capital social.

En date du 17 mars 2021, la société ProciseDx a émis au profit de Biosynex des convertible promissory note (instruments de dettes convertibles en actions) pour un montant de 4,000,000 USD assorties d'un intérêt au taux annuel de 8%, remboursable en totalité (intérêt inclus) à l'issue d'un délai de 24 mois, soit le 17 mars 2023 (Date de Maturité). Ces *promissory note* seront remboursées à l'issue de la Date de Maturité ou converties en actions selon des modalités prévues dans le Note Purchase Agreement et le Convertible Promissory Note conclus le 17 mars 2021.

2.1.4 Principaux risques et incertitudes

Les différents risques auxquels est confronté le Groupe sont décrits ci-après :

Risque lié au développement et au succès de nouveaux produits

L'activité de la Société consiste essentiellement à développer, fabriquer et commercialiser des dispositifs de diagnostic in vitro et en particulier des tests de diagnostic rapide et des kits de biologie moléculaire. Le développement au sein de l'équipe R&D de nouveaux systèmes, de nouvelles techniques et technologies sont autant de facteurs d'évolution auxquels Biosynex doit sans cesse s'adapter. Un retard de la Société sur le développement de nouveaux produits, pourrait avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats de la Société ou son développement. Par ailleurs, Biosynex ne peut s'assurer par avance que les tests qu'elle développe rencontrent une forte demande sur le marché et supplantent les tests existants. Des difficultés dans l'introduction ou la commercialisation de nouveaux produits, peuvent donc survenir et remettre en cause le niveau d'activité envisagée de la Société.

Risque lié au système de santé

Des changements dans les systèmes de remboursement ou dans les montants remboursés aux utilisateurs finaux des tests pourraient avoir un impact sur l'activité de la Société. Si ces derniers voyaient leur niveau de remboursement modifié, cela pourrait impacter leur décision d'utiliser ou non le produit de Biosynex.

Risques liés à la réglementation et aux différentes législations

Les produits de la Société sont des produits réglementés par divers organismes gouvernementaux. Toute modification dans les exigences réglementaires tant au niveau national, qu'international pourrait amener Biosynex à engager des coûts supplémentaires ou à allonger les délais d'examen de ses produits et nuire à leur commercialisation. Par ailleurs, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, plusieurs tests de la Société répondent aux exigences de la HAS et à ce titre sont listés sur les sites du ministère de la santé. Dans l'éventualité où la HAS venait à modifier ses exigences, certains produits pourraient être délistés, ce qui impacterait directement le chiffre d'affaires de la Société.

Risques liés à la concurrence

Le marché du diagnostic est un marché très concurrentiel. Biosynex est donc confrontée à une forte concurrence des grands laboratoires mais également avec des produits similaires élaborés par ses concurrents directs ou ses propres distributeurs qui pourraient développer de nouveaux produits concurrents de ceux distribués et produits par Biosynex.

Risque lié à l'obtention de nouveaux brevets et licences.

Pour rester compétitifs, la Société doit continuer à développer des technologies ou à obtenir des droits de propriété exclusive pour réduire son exposition à la concurrence. Aucune assurance ne peut être donnée que les efforts pour développer de nouvelles technologies ou de nouveaux produits seront des succès et seront commercialement viables.

Risque de défaut d'un produit

Les procédés de fabrication de la Société ou de ses fournisseurs sont complexes et impliquent des processus scientifiques sensibles. Un défaut de conception ou de fabrication sur les produits de la Société

pourrait avoir un effet défavorable important sur sa réputation auprès de ses clients et partenaires. Une telle situation pourrait également être préjudiciable en termes de responsabilité, si de mauvais diagnostics (faux négatifs, faux positifs ou absence de résultat), résultant des tests de Biosynex, avaient entraînés des complications chez le patient. A terme, c'est la crédibilité même de la Société qui pourrait être mise en cause et toute l'activité qui pourrait être impactée. La fabrication et la commercialisation de tests de diagnostics professionnels impliquent donc un risque inhérent à d'éventuelles réclamations en responsabilité.

Risque chimique des produits utilisés et risque de contamination

Pour développer ses tests, les équipes de Biosynex travaillent sur des échantillons de sang humain. Il existe donc pour les effectifs de Biosynex un risque de contamination accidentelle par certaines maladies.

Risque de dépendance aux produits phares

La Société commercialise une gamme étendue de produits mais à ce jour le chiffre d'affaires est concentré sur quelques gammes de dispositifs médicaux et de dispositifs de diagnostic in vitro notamment les thermomètres sans contact et les tests Covid-19 qui ont fortement participé à la réalisation du chiffre d'affaires de la Société en 2020. Ainsi, si l'un ou l'autre des produits phares venait à être plus fortement concurrencé, moins utilisés ou obsolètes, le chiffre d'affaires de Biosynex en serait fortement impacté.

Risque de dépendance client

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ses produits, Biosynex n'a pas souhaité développer une politique de commercialisation unique. Ainsi, en fonction des besoins auxquels ils répondent, les produits sont distribués selon des canaux différents (divers acteurs indépendants, grands groupes en exclusivité ou encore organisations internationales). Ainsi, pour la plupart de ses produits, Biosynex les commercialise auprès de plusieurs acteurs et/ou de plusieurs pays, multipliant les points de distribution pour limiter toute dépendance.

Risque de dépendance fournisseur

Bien que la Société ait entrepris des investissements pour internaliser la fabrication de certains de ses tests, elle dépend encore de ses fournisseurs pour la fabrication des tests non internalisés, et notamment de fournisseurs asiatiques pour la fabrication de ses tests antigéniques.

Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur les 12 prochains mois.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2020 le capital restant dû par la Société sur ses emprunts contractés est composé à 100 % d'emprunts à taux fixe, à 0 % d'emprunts à taux variables. Pour les financements à court terme le taux est variable en fonction de l'Euribor trois mois

Risque de taux de change

La Société réalise 35% (taux normatif hors contexte exceptionnel) de ses achats en dollars américains alors que la quasi-totalité de ses ventes est actuellement facturée en euros. La Société est donc exposée aux fluctuations du cours du dollar américain par rapport à l'euro.

Risque de dilution

Dans le cadre de son développement et de son financement et de sa politique d'intéressement de ses collaborateurs, la Société a procédé à l'émission ou à l'attribution de valeurs mobilières donnant accès à son capital. L'exercice potentiel de ces valeurs mobilières donnant accès au capital (BSAR en circulation et actions gratuites en cours d'acquisition) par leurs titulaires pourrait entraîner une dilution de l'ordre de 11,12 % à la date du présent rapport.

Risque lié à la Covid-19

L'épidémie de Covid-19 a permis à la Société de développer de nouveaux produits, notamment divers tests de détection du SARS-CoV-2, ainsi que de s'implanter sur de nouveaux marchés. Néanmoins, la vaccination massive, si elle réussit à réduire significativement la pandémie de Covid-19, pourrait avoir un impact négatif direct sur les ventes des tests de détection du SARS-CoV-2 et plus largement sur les produits liés au SARS-CoV-2.

2.1.5 Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Les perspectives 2021 sont très encourageantes. En effet, BIOSYNEX va bénéficier en 2021 de nombreuses opportunités pour poursuivre son développement.

Le Groupe anticipe une très forte poussée des ventes d'autotests antigéniques Covid-19 déjà autorisés dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Italie, Pays-Bas, Belgique) où BIOSYNEX a déjà réussi à homologuer ses produits. Ces autotests accompagneront le retour à une vie sociale plus ouverte en permettant au grand public de connaître de manière rapide et aisée l'existence ou non d'une contamination.

Le Groupe affiche ainsi sa pleine confiance sur le maintien de ventes élevées de tests rapides Covid-19 et constate une forte croissance du chiffre d'affaires depuis le début de l'année 2021.

BIOSYNEX prévoit également la poursuite de la dynamique de ses ventes en biologie moléculaire notamment de sa gamme maison Ampliquick®.

Le Groupe a choisi de renforcer à Strasbourg son outil industriel de fabrication de tests rapides et de biologie moléculaire dans le cadre du plan de relance gouvernemental. En date du 22 février 2021, il a été accordé une subvention de 1,2 M€ pour accompagner ce projet.

Sur le plan géographique BIOSYNEX va continuer à développer ses initiatives à l'international. Les zones prioritaires sont l'Europe, l'Amérique Latine où le Groupe a déjà entamé des efforts de prospection sur ses activités historiques et l'Afrique. BIOSYNEX bénéficie d'une excellente image à l'étranger qui s'est accrue en 2020 grâce à la visibilité procurée par les succès de ses offres Covid-19. Sur les prochaines années, BIOSYNEX prévoit que l'export devienne la première zone de croissance du Groupe.

Enfin BIOSYNEX poursuit son activité de veille visant à acquérir de nouvelles technologies principalement en lecteurs automatiques de tests rapides et biologie moléculaire soit sous forme de partenariat stratégique soit sous forme d'acquisition directe. Avec une structure financière très solide, le Groupe positionne la croissance externe comme un moyen privilégié d'accélérer sa croissance.

2.2 Informations financières de la Société

2.2.1 Résultats économiques et financiers de la Société

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 129 110 465 euros contre 34 230 162 euros au titre de l'exercice précédent, soit une forte augmentation. Ce chiffre d'affaires comprend 19 280 234 euros de ventes à l'exportation contre 9 185 139 euros l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 131 158 803 euros (dont 161 667 euros de subvention) contre 35 149 148 euros au titre de l'exercice précédent, soit une forte hausse.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées 94 470 869 euros contre à 33 852 179 euros au titre de l'exercice précédent, soit une forte augmentation.

Le résultat d'exploitation ressort à 36 687 934 euros contre un résultat d'exploitation de 1 296 969 euros au titre de l'exercice précédent, soit une forte augmentation.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 8 814 793 euros contre à 5 807 253 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 3 998 114 euros contre 2 323 688 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation proportionnelle aux salaires.

L'effectif salarié moyen s'élève à 192 employés contre 144 personnes l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier positif de 5 645 870 euros contre un résultat financier négatif de -155 092 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 42 333 804 euros contre 1 141 877 euros pour l'exercice précédent, soit une importante augmentation.
Compte tenu des éléments ci-dessus,

- du résultat exceptionnel négatif de 1 064 440 euros contre un résultat exceptionnel négatif de - 190 094 euros au titre de l'exercice précédent,
- de l'intéressement aux résultats de l'entreprise de 1 766 213 euros contre 51 879 euros l'exercice précédent,
- d'un impôt de 10 744 053 euros contre un crédit d'impôt de 215 739 euros l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 28 759 098 euros, contre un bénéfice de 1 115 643 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 110 645 110 euros contre à 47 344 546 euros pour l'exercice précédent, soit une forte augmentation.

2.2.2 Proposition d'affectation du résultat de la Société

Résultat bénéficiaire de l'exercice	28.759 098 €
Affectation à la réserve légale	185 €
Report à nouveau antérieur	3.537 €
Bénéfice distribuable	28.762.450 €
Distribution d'un dividende de 0,20 € pour chacune des 9.153.985 actions	1.830.797 € (*)
Affectation du solde au compte report à nouveau	26.931.653 €
(*) Ce montant porte sur la totalité des 9.153.985 actions émises par la Société au 31 décembre 2020 ; il sera ajusté en fonction du nombre d'actions existantes à la date de paiement du dividende et notamment, le cas échéant, diminué en fonction du nombre d'actions auto-détenues par la Société. En cas d'ajustement du montant total des dividendes, le montant affecté au compte report à nouveau serait ajusté en conséquence.	

2.2.3 Montant des dividendes mis en distribution au cours des 3 exercices précédents par la Société

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents. Toutefois, il est rappelé qu'un dividende de 0,20 € est proposé à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 10 mai 2021.

2.2.4 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du CGI pour un montant de 108 766 euros.

2.2.5 Evolution du capital social de la Société sur l'exercice

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	9 135 448	0,10€
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	18 537	0,10€
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	9 153 985	0,10€

Comme indiqué au paragraphe 2.1.3.1. ci-dessus, le Conseil d'administration a constaté, lors de sa réunion en date du 12 janvier 2021, la réalisation de l'augmentation de capital social de la Société pour un montant nominal de 1 391,80 euros à la suite de la souscription de 13 918 actions ordinaires nouvelles de la Société par exercice de 320 114 BSAR. Il est toutefois précisé que l'exercice de ces 320 114 BSAR est intervenu avant le 1^{er} janvier 2021 et que les actions étaient d'ores et déjà créées au 31 décembre 2020.

2.2.6 Délais de paiement clients et fournisseurs

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des créances clients et du solde des dettes fournisseurs, par date d'échéance selon tableaux ci-annexés.

Fournisseurs achats TTC : 82 384 332 €

Montant échu	0 - 30 jours	31 - 60 jours	61 - 90 jours	+ 90 jours
6 538 657,63	7 488 844,34	-192 516,43	-672 285,80	-85 384,48
7,94%	9,09%	-0,23%	-0,82%	-0,10%

Clients CA TTC : 145 244 440 €

Montant échu	0 - 30 jours	31 - 60 jours	61 - 90 jours	+ 90 jours
885 498,76	1 796 584,53	332 455,43	-1 195 804,39	-47 736,81
0,61%	1,24%	0,23%	-0,82%	-0,03%

2.2.7 Tableau des résultats des 5 derniers exercices de la Société

Nature des Indications / Périodes	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	915 399	913 545	913 545	913 545	805 028
b) Nombre d'actions émises	9 153 985	9 135 448	9 135 448	9 135 448	8 050 280
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de BSAR	378 656				
e) Actions attribuées à titre gratuit	766 200				
f) Nombre d'actions diluées	10 298 841	9 135 448	9 135 448	9 135 448	8 050 280
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	129 110 465	34 230 162	31 211 559	30 543 166	27 035 777
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	40 954 137	1 926 251	1 242 000	672 958	246 060
c) Impôt sur les bénéfices	10 744 053	-215 739	-171 495	-215 202	-206 838
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	30 210 084	2 141 990	1 413 495	888 160	452 898
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	28 759 098	1 115 643	542 894	315 221	-120 095
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés	1 766 213	51 879		14 990	
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	3,30	0,23	0,15	0,10	0,06
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	3,14	0,12	0,06	0,03	-0,01
c) Dividende versé à chaque action					
IV. Résultat dilué par action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	2,93	0,23	0,15	0,10	0,06
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	2,79	0,12	0,06	0,03	-0,01
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	200	144	128	115	105
b) Montant de la masse salariale	8 814 793	5 807 253	5 248 268	4 809 447	3 690 359
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	3 998 114	2 323 688	2 069 364	1 764 308	1 345 306

2.2.8 Prêt inter-entreprises

Un prêt convertible a été accordé par la société Biosynex SA au profit de la société Biosynex Swiss SA pour un montant de 1 239 590 CHF en date du 28/02/2019. Ce prêt a été totalement remboursé par anticipation au cours de l'exercice 2020.

2.3 Organes d'administration

2.3.1 Le Conseil d'administration

2.3.1.1 Composition

Le Conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat d'administrateur	Durée du mandat de Directeur Général ou Directeur Général Délégué
M. Larry ABENSUR , Président du Conseil d'administration et Directeur Général	<u>Date de renouvellement</u> : AG 30 juin 2016 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2022 sur les comptes 2021	<u>Date de nomination</u> : Conseil d'administration du 24 juin 2015 <u>Date d'échéance du mandat</u> : 24 juin 2021
AL.A. FINANCIERE , Administrateur, représentée par Monsieur Larry ABENSUR,	<u>Date de nomination</u> : AG 16 juin 2017 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2023 sur les comptes 2022	N/A
Monsieur Thomas LAMY , Administrateur et Directeur Général Délégué	<u>Date de nomination</u> : 24 juin 2015 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2021 sur les comptes 2020 ¹	<u>Date de nomination</u> : Conseil d'administration du 24 juin 2015 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2023 sur les comptes 2022 ²
Monsieur Thierry PAPER , Administrateur et Directeur Général Délégué	<u>Date de renouvellement</u> : 30 juin 2016 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2022 sur les comptes 2021	<u>Date de nomination</u> : Conseil d'administration du 24 juin 2015 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2023 sur les comptes 2022
Monsieur Elie FRAENCKEL , Administrateur	<u>Date de renouvellement</u> : 30 juin 2016 <u>Date d'échéance du mandat</u> : AG 2022 sur les comptes 2021	N/A

¹ Le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Thomas LAMY est proposé à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 10 mai 2021

² Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 24 mars 2021, s'est prononcé sur le renouvellement du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Lamy pour une durée de 6 ans à compter de la date de l'assemblée générale du 10 mai 2021.

2.3.1.2 Rémunération des administrateurs

Il a été décidé de ne pas attribuer de rémunération annuelle globale aux membres du Conseil d'administration pour cet exercice.

Il est toutefois précisé qu'il est proposé de fixer à 29.000 € par an la rémunération globale des administrateurs à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 10 mai 2021.

2.3.2 La Direction

La direction de la Société et du groupe Biosynex est assurée par :

- Monsieur Larry ABENSUR, Président Directeur Général,
- Monsieur Thomas LAMY, Directeur Général Délégué,
- Monsieur Thierry PAPER, Directeur Général Délégué.

2.3.3 Mandat des Commissaires aux comptes

Le commissaire aux comptes titulaire, la société Deloitte & Associés, a été nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2016 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société qui se réunira en 2022, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le commissaire aux comptes suppléant, la société BEAS, a été nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2016 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société qui se réunira en 2022, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2021, il sera proposé aux actionnaires de nommer un co-commissaire aux comptes titulaire et un co-commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices venant à l'expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et tenue au cours de l'année 2027 :

Co-commissaire aux comptes titulaire :

- Monsieur Elie DANAN

Co-commissaire aux comptes suppléant :

- la société TEAM WONGKOEFFT AUDIT, représentée par Monsieur Gérald WONGKOEFFT

2.3.4 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que BIOSYNEX, ses dirigeants et mandataires sociaux, respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil en date du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme ainsi que tous autres règlements et/ou législations nationaux afférents.

Par ailleurs, BIOSYNEX, ses dirigeants et mandataires sociaux, ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

2.4 Informations relatives aux titres de la Société

2.4.1 Actionnariat

Au 31 décembre 2020 :

ACTIONNAIRES	Titres	% capital	Droits de vote	% de droit de vote
ALA FINANCIERE	3 694 406	40,36%	4 444 804	39,25%
Larry ABENSUR	187 666	2,05%	348 332	3,08%
Larry ABENSUR Famille	2 701	0,03%	2 702	0,02%
Sous total ABENSUR Famille	3 884 773	42,44%	4 795 838	42,34%
AJT FINANCIERE	1 000 138	10,93%	1 755 279	15,50%
Thomas LAMY	144 060	1,57%	288 120	2,54%
Sous total Thomas LAMY	1 144 198	12,50%	2 043 399	18,04%
AXODEV	303 061	3,31%	603 622	5,33%
Thierry PAPER	60 936	0,67%	121 872	1,08%
Sous total Thierry PAPER	363 997	3,98%	725 494	6,41%
Public	3 761 017	41,08%	3 761 017	33,21%
Total	9 153 985	100%	11 325 748	100%

2.4.2 Informations relatives aux instruments dilutifs

2.4.2.1 Bons de Souscriptions d'Actions Remboursables (BSAR)

La Société a annoncé le 17 juin 2020 (cf. communiqué de presse³) la mise en œuvre d'une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) au profit de l'ensemble de ses actionnaires.

Cette opération prévoit l'attribution d'un (1) BSAR par action détenue avec un prix d'exercice fixé à 10 euros. La parité d'exercice établit que 23 BSAR donnent le droit de souscrire 1 action nouvelle de la Société. L'exercice de la totalité des 9.135.448 BSAR émis et attribués avant neutralisation des actions auto-détenues sur la base du capital donnerait lieu à la création d'un nombre maximum de 397.193 actions nouvelles de la Société, soit une augmentation de capital maximum de de 3.971.930 euros, prime d'émission incluse. Les BSAR sont exerçables jusqu'au 24 décembre 2021 inclus.

Lors de sa réunion du 20 octobre 2020, le Conseil d'administration a constaté l'augmentation de capital relative à l'exercice de 106.237 BSAR donnant droit à 4.619 actions ordinaires nouvelles.

Lors de sa réunion en date du 12 janvier 2021, le Conseil d'administration a constaté l'augmentation de capital relative à l'exercice de 320.114 BSAR donnant droit à la création de 13.918 actions, intervenu avant le 1^{er} janvier 2021.

Lors de sa réunion en date du 24 mars 2021, le Conseil d'administration a constaté l'augmentation de capital relative à l'exercice de 88.297 BSAR donnant droit à la création de 3.839 actions ordinaires nouvelles.

2.4.2.2 Attribution d'actions gratuites

Lors de sa réunion en date du 20 octobre 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 766.200 actions gratuites au bénéfice de salariés et mandataires sociaux. Au 31 décembre 2020, l'état des plans d'attribution gratuite d'actions (AGA) est le suivant :

³ <https://www.biosynex.com/communiques/>

	Plan AGA 2020-1	Plan AGA 2020-2
Date d'assemblée	8 juin 2020	8 juin 2020
Date d'attribution	20 octobre 2020	20 octobre 2020
Nombre d'actions attribuées à l'origine	106.200	660.000
<i>Dont nombre pouvant être acquises par les mandataires sociaux :</i>	-	660.000
Point de départ de la période d'acquisition	20 octobre 2020	20 octobre 2020
Date d'expiration de la période d'acquisition	Pour 1/3 des actions attribuées à chaque bénéficiaire, jusqu'au 20 octobre 2021 ; Pour 1/3 des actions attribuées à chaque bénéficiaire, jusqu'au 20 octobre 2022 ; et Pour 1/3 des actions attribuées à chaque bénéficiaire, jusqu'au 20 octobre 2023.	20 octobre 2021
Date d'expiration de la période de conservation	Pour 1/3 des actions attribuées à chaque bénéficiaire, le 20 octobre 2022. Pour 1/3 des actions attribuées à chaque bénéficiaire, le 20 octobre 2023 ; et Pour 1/3 des actions attribuées à chaque bénéficiaire, le 20 octobre 2024	20 octobre 2022
Prix de souscription d'une action	N/A	N/A
Modalités d'exercice	Condition de présence	Condition de présence
Nombre d'actions gratuites acquises	0	0
Nombre cumulé d'actions gratuites annulées ou caduques	0	0
Nombre total d'actions gratuites en cours d'acquisition	106.200	660.000

2.4.3 Franchissement de seuil

Néant.

2.4.4 Actionnariat des salariés

Quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice

Il n'existe aucun droit des salariés à mentionner dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Il est toutefois précisé qu'un plan d'attribution gratuite d'actions à été mis en place au profit de certains salariés de la Société. Se référer au paragraphe 2.4.2.2 ci-dessus concernant les modalités de cette attribution.

Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Nous rappelons que l'assemblée générale du 7 juin 2019 a conféré au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois allant jusqu'au 6 août 2021, tous pouvoirs à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un P.E.E. et effectuée dans les conditions des articles L.3332-18 et suivants du code du travail, dans la limite de 300.000 euros du capital. A date, cette résolution n'a pas été mise en œuvre par le Conseil d'administration.

2.4.5 Opérations par la Société sur ses propres titres

Lors de sa réunion en date du 12 février 2020, le Conseil d'administration, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte réunie le 7 juin 2019 aux termes de la Sixième Résolution, a décidé de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la Société. Dans ce cadre, la Société a procédé au rachat de 200.000 actions propres auxquelles 234.000 actions propres rachetées au titre de la mise en œuvre d'un précédent programme de rachat d'actions viennent s'ajouter.

Le 7 avril 2020, la Société a annoncé avoir mis fin à ce programme de rachat d'actions et le 17 avril 2020, avoir cédé l'intégralité des 434.000 actions auto-détenues comme suit :

Date vente	Nbre d'actions	Prix vente unitaire	Total BRUT
07/04/2020	92 084	16,11 €	1 483 218 €
08/04/2020	88 351	16,30 €	1 439 823 €
09/04/2020	91 078	15,78 €	1 437 284 €
14/04/2020	162 487	17,81 €	2 893 085 €
TOTAL	434 000	16,71 €	7 253 409 €

A la date du présent rapport, la Société ne détient plus aucune action auto-détenue et n'a pas mis en œuvre de contrat de liquidité.

2.4.6 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Personne concernée	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant total
Larry ABENSUR	Actions	Cession	11	867 791,60 €
Président - Directeur général	Actions	Acquisition	3	412 320,80 €
	AGA	Acquisition	1	- €
Oren BITTON	Actions	Cession	17	1 433 773,84 €
Directeur commercial	Bsar	Cession	1	540,00 €
	Actions	Acquisition	2	133 455,00 €
	AGA	Acquisition	1	- €
Elie FRAENCKEL	Actions	Cession	17	696 394,38 €
Directeur financier / rh	Bsar	Cession	2	840,00 €
	AGA	Acquisition	1	- €
Thomas LAMY	Bsar	Cession	3	20 325,60 €
Directeur général délégué	AGA	Acquisition	1	- €
Thierry PAPER	Actions	Cession	21	1 489 161,35 €
Directeur général délégué	Bsar	Cession	3	9 295,80 €
	AGA	Acquisition	1	- €
AJT Financière	Actions	Cession	2	431 435,02 €
	Bsar	Cession	3	58 720,00 €
ALA Financière	Actions	Cession	4	1 037 910,77 €
	Actions	Acquisition	1	17 980,00 €
Axodev	Actions	Cession	9	824 756,00 €
	Bsar	Cession	1	550,80 €

2.4.7 Autocontrôle

Néant.

3 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

Nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Monsieur Larry ABENSUR, PDG et administrateur de la société BIOSYNEX, demeurant 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG est également :

- Gérant dans la SARL ALA FINANCIERE, Société à responsabilité limitée au capital de 7.150 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 423 688 654
- Gérant de la SARL ADELE, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 794 437 517
- Gérant de la SCI A.L.A. Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 434 503 397.
- Gérant de la SCI ALB, Société civile immobilière au capital de 500 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 479 659 757.
- Gérant de la SCI ALC, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 512 052 499
- Gérant de la SCI ALD, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 519 671 317
- Gérant de la SCI ALE, Société civile immobilière au capital de 1.620.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 521 237 107
- Cogérant de la SCI ALT, Société civile immobilière au capital de 10.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 524 604 055
- Gérant de la SCI ALF, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 535 348 189
- Gérant de la SARL ALM, Société à responsabilité limitée au capital de 40.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 753 875 731
- Gérant de la SCI ALS, Société civile immobilière au capital de 100 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 789 986 601
- Gérant de la SCI ALG, Société civile immobilière au capital de 10.000 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 790 477 616
- Gérant de la SCI ALN, Société civile immobilière au capital de 100 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 802 974 741

- Gérant de la SCI ALO, Société civile immobilière au capital de 100 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 803 733 757
- Gérant de la SCI ABP, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 823 547 336
- Gérant de la SCI LA PASTILLE, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 833 681 455
- Gérant de la SCI ALV, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 8 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 828 393 363.
- Gérant de la SCI ABC, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 828 399 055.
- Gérant de la SCI LA CHAPELLE, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 840 959 506
- Président et administrateur de la SA BIOSYNEX SWISS, Société anonyme au capital 100.000 CH, ayant son siège social 29-31 Rue de Romont CH-1700 FRIBOURG, immatriculée au Registre du Commerce du Canton de FRIBOURG sous le numéro IDE CHE 255.489.060.
- Président et administrateur de la SA BIOSYNEX PREMIER, Société anonyme au capital 100.000 CH ayant son siège social Rue de Romont 29-31 CH-1700 FRIBOURG, immatriculée au Registre du Commerce du Canton de FRIBOURG sous le numéro IDE CHE 328.588.429
- Gérant de la SCI RAFALE, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 17 Rue des Cerisiers 67204 ACHENHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 850 847 864.
- Gérant de la SCI BETTY, Société civile immobilière au capital de 100 €, ayant son siège social 12 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 880 749 197.

La société AL.A. FINANCIERE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.150 €, ayant son siège social 8 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 423 688 654, représentée par son gérant, Monsieur Larry ABENSUR est administrateur de la société BIOSYNEX.

Monsieur Thomas LAMY, Directeur général délégué à l'unité de diagnostic professionnel et administrateur de la société BIOSYNEX, demeurant 6 rue Wencker 67000 STRASBOURG.

est également :

- Gérant dans la SARL AJT FINANCIERE, Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 €, ayant son siège social 6 rue Wencker 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 423 602 432
- Gérant dans la SARL LES JARDINS D'AROMA, Société à responsabilité limitée au capital de 25.000 €, ayant son siège social 102 Grand Rue 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 502 678 592
- Cogérant de la SCI ALT, Société civile immobilière au capital de 10.000 €, ayant son siège social 8 rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 524 604 055
- Gérant de la SCI MILTASSIA, Société civile immobilière au capital de 1.000 €, ayant son siège social 6 rue Wencker 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 500 337 381
- Gérant de la SCI A.J.T., Société civile immobilière au capital de 1.000,00 €, ayant son siège social 6 rue Wencker 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce de STRASBOURG sous le numéro 434 498 457
- Directeur Général et administrateur de la SA BIOSYNEX SWISS, Société anonyme au capital 100.000 CH, ayant son siège 29-31 Rue de Romont CH-1700 FRIBOURG, immatriculée au Registre du Commerce du Canton de FRIBOURG sous le numéro IDE CHE 255.489.060.

- Directeur Général et administrateur de la SA BIOSYNEX PREMIER, Société anonyme au capital 100.000 CH ayant son siège Rue de Romont 29-31 CH-1700 FRIBOURG, immatriculée au Registre du Commerce du Canton de FRIBOURG sous le numéro IDE CHE 328.588.429

Monsieur Thierry PAPER, Directeur général délégué à la recherche et au business development et administrateur de la SA BIOSYNEX demeurant 7 Quai Rouget de Lisle 67000 STRASBOURG est également

- gérant de la société AXODEV, société à responsabilité limitée au capital de 32.960 €, ayant son siège social 46 rue Erwin 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du commerce de STRASBOURG sous le numéro 414 068 684
- Gérant de la société BIOSYNEX DEUTSCHLAND GmbH, société à responsabilité limitée de droit allemand au capital de 31.000,00 euros dont le siège social est à GÖTTINGEN 37079 /Allemagne - Robert-Bosch-Breite 23, immatriculée sous le n° HRB 3176 au RCS de GÖTTINGEN
- Administrateur de la SA BIOSYNEX SWISS, Société anonyme au capital 100.000 CH, ayant son siège 29-31 Rue de Romont CH-1700 FRIBOURG, immatriculée au Registre du Commerce du Canton de FRIBOURG sous le numéro IDE CHE 255.489.060.

Monsieur Elie FRAENCKEL, Administrateur de la société BIOSYNEX, demeurant 28 rue du Général Ducrot 67000 STRASBOURG est également :

- Administrateur de la SA BIOSYNEX SWISS, Société anonyme au capital 100.000 CH, ayant son siège 29-31 Rue de Romont CH-1700 FRIBOURG, immatriculée au Registre du Commerce du Canton de FRIBOURG sous le numéro IDE CHE 255.489.060.

3.2 Conventions réglementées

Le Commissaire aux comptes a été informé des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce poursuivies ou conclues au cours de l'exercice 2020 et a établi un rapport spécial, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce.

Conventions réglementées approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Avec la société Axodev : Facturation d'honoraires

Personne concernée : M. Thierry Paper, Directeur Général de Biosynex et gérant de la société Axodev.

Le montant des honoraires facturés par Axodev à Biosynex s'est élevé à 204 366 € HT pour l'exercice 2020, auxquels se rajoute un complément d'honoraires de 100 000 € HT, conformément à la partie variable telle que prévue dans le contrat du 1^{er} janvier 2009 et plafonnée à 300 000 € pour l'ensemble des Holdings..

Avec la société AJT Financière : Facturation d'honoraires

Personne concernée : M. Thomas Lamy, Directeur Général Délégué de Biosynex et gérant de la société AJT Financière.

Le montant des honoraires facturés par AJT Financière à Biosynex s'est élevé à 200 000,04 € HT pour l'exercice 2020, auxquels se rajoute un complément d'honoraires de 100 000 € HT, conformément à la partie variable telle que prévue dans le contrat du 1^{er} janvier 2009 et plafonnée à 300 000 € pour l'ensemble des Holdings.

Avec la société ALA Financière : Facturation d'honoraires

Personne concernée : M. Larry Abensur, Président Directeur Général de Biosynex et gérant de la société ALA Financière.

Le montant des honoraires facturés par AJT Financière à Biosynex s'est élevé à 240 000 € HT pour l'exercice 2020, auxquels se rajoute un complément d'honoraires de 100 000 € HT, conformément à la partie variable telle que prévue dans le contrat du 1^{er} janvier 2009 et plafonnée à 300 000 € pour l'ensemble des Holdings.

Avec la SCI ALE : Contrat de bail commercial

Personne concernée : M. Larry Abensur Président Directeur Général de Biosynex et gérant de la société SCI ALE.

Le montant du loyer facturé par la SCI ALE à Biosynex s'est élevé à 556 072,26 € HT pour l'exercice 2020, montant auquel se rajoutent les charges pour 48 000 € et la taxe foncière pour 50 330 €.

Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

"Avec la SCI ALE : Avenant au contrat de bail commercial

Personne concernée : M. Larry Abensur Président Directeur Général de Biosynex et gérant de la société SCI ALE.

Au 1er octobre 2020, suite à une extension des locaux professionnels loués en raison de l'accroissement de l'activité, un avenant a été conclu représentant un complément annuel de loyers de 250 000 € HT, soit un montant de 62 500 € HT au titre du 4ème trimestre 2020.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la SCI ALE a ainsi facturé au titre de la sous-location un loyer total de 556 072,26 € HT, des charges pour 48 000 € et la taxe foncière pour 50 330 €."

3.3 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires

BIOSYNE X					
DELEGATIONS DE COMPETENCE OCTROYEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION					
DATE AG	OBJET	NUMERO	ECHEANCE	MONTANT NOMINAL MAXIMAL PLAFOND	UTILISATION EXERCICE 31/12/2020
07/06/2019	ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS	6EME RESOLUTION	EXPIREE	10% DU NOMBRE D'ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL	OUI
07/06/2019	AUGMENTATION CAPITAL RESERVEE AUX ADHERENTS A PLAN EPARGNE AVEC DROIT PREFERENTIEL SOUSCRIPTION AU PROFIT DE CES DERNIERS	17EME RESOLUTION	26 MOIS 06/08/2021	€300 000	NON
08/06/2020	ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS	6EME RESOLUTION	18 MOIS 07/12/2021	€4 500 000	OUI
08/06/2020	ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS EXISTANTES OU A EMETTRE DE LA SOCIETE AU PROFIT DE MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX ELIGIBLES	7EME RESOLUTION	38 MOIS 07/08/2023	10% DU NOMBRE D'ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL	OUI
08/06/2020	CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS AU PROFIT DE MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE OU DES SOCIETES OU GROUPEMENTS ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX ELIGIBLES	8EME RESOLUTION	38 MOIS 07/08/2023	€500 000	NON
08/06/2020	AUGMENTATIONS CAPITAL AVEC SUPPRESSION DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION PAR PLACEMENT AUPRES D'INVESTISSEURS QUALIFIES LIMITE 20% CAPITAL SOCIAL PAR AN	9EME RESOLUTION	26 MOIS 07/08/2022	€1 500 000	NON
08/06/2020	AUGMENTATIONS CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION	10EME RESOLUTION	26 MOIS 07/08/2022	€1 500 000	OUI
08/06/2020	AUGMENTATIONS CAPITAL AVEC SUPPRESSION DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION ET OFFRE AU PUBLIC	11EME RESOLUTION	26 MOIS 07/08/2022	€300 000	NON
08/06/2020	EMISSION ACTIONS OU VALEURS MOBILIERES DONNANT DROIT A TITRE CREANCE AVEC SUPPRESSION DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT CATEGORIES BENEFICIAIRES	12EME RESOLUTION	18 MOIS 07/12/2021	€1 500 000	NON
08/06/2020	AUGMENTER NOMBRE TITRES EN CAS AUGMENTATION AVEC OU SANS DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION CLAUSE 15 % ACTIONS EN PLUS 9E A 12E RESOLUTIONS	13EME RESOLUTION	26 MOIS 07/08/2022	€2 000 000	NON
08/06/2020	AUGMENTATION CAPITAL PAR INCORPORATION RESERVES PRIMES BENEFICES OU AUTRES	14EME RESOLUTION	26 MOIS 07/08/2022	€300 000	NON
08/06/2020	3 000 000 BONS SOUSCRIPTIONS BSA 3 000 000 ACTIONS AU BENEFICE CATEGORIES DE PERSONNES ADMINISTRATEURS CONSULTANTS DIRIGEANTS	15EME RESOLUTION	18 MOIS 07/12/2021	€300 000	NON
08/06/2020	LIMITATION GLOBALE DU MONTANT DES EMISSIONS EFFECTUEES EN VERTU DES RESOLUTIONS DE 7 A 16	17EME RESOLUTION		€2 000 000	NON
08/06/2020	ANNULER ACTIONS EN CAS DE RACHAT D'ACTIONS ET REDUCTION CAPITAL SOCIETE	18EME RESOLUTION	18 MOIS 07/12/2021	10% DU NOMBRE D'ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL	NON

Il est précisé que postérieurement à la clôture de l'exercice le 31 décembre 2020, lors de sa réunion en date du 28 janvier 2021, le Conseil d'administration a fait usage de la 9ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2020 afin de procéder à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie de placement auprès d'investisseurs qualifiés⁴.

3.4 Modalité d'exercice de la direction générale

Parmi les modalités d'exercice de la direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 24 juin 2015, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Larry ABENSUR.

⁴ Se référer aux communiqués de presse en date des 28 janvier et 29 janvier 2021

4 COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

4.1 Evénements significatifs de l'exercice

En 2020, BIOSYNEX a réalisé un chiffre d'affaires de 153,9 M€, en hausse de 338% par rapport à l'exercice précédent. Le Groupe a su dès le début de l'année 2020 proposer des solutions diagnostiques qui ont contribué à lutter contre la nouvelle pandémie due au Coronavirus. Tout au long de l'année, BIOSYNEX s'est constamment adaptée aux nouveaux enjeux technologiques et logistiques afin d'être en mesure de fournir le plus rapidement possible de fortes quantités de tests Covid-19 basés sur les dernières connaissances scientifiques. Le Groupe a ainsi conclu les partenariats stratégiques et les accords d'approvisionnement nécessaires lui permettant, dès les autorisations reçues, de proposer les tests de dépistage aux professionnels de santé pour répondre à la forte demande.

En 2020, BIOSYNEX a poursuivi ses efforts à l'international dont les ventes ont été multipliées par 4,4 pour atteindre 44,1 M€. Le déploiement à l'étranger constitue un axe de développement très important pour le Groupe en raison des très forts débouchés qu'il offre tant en Europe que dans de nombreux pays développés ou émergents. A cet égard, BIOSYNEX a réussi à obtenir des autorisations dans des pays particulièrement frappés par la pandémie (Mexique, Brésil) et a pu diffuser son autotest de sérologie Covid-19 dans les pays européens qui l'ont autorisé.

En France, BIOSYNEX a accéléré la pénétration du marché Pharmacies/GMS. Le Groupe y détient des parts de marché de plus de 50% dans les domaines de la thermométrie, des tests sérologiques et antigéniques. Cette position de leader lui permettra en 2021 de diffuser dans les meilleures conditions sa gamme d'autotests dès que le décret ministériel aura été publié.

Enfin, le Groupe a continué la commercialisation de son offre de produits hors Covid-19. Leurs ventes ont cru de 26,2% par rapport à l'exercice précédent, contribuant ainsi à la hausse globale d'activité.

4.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de Biosynex SA ont été établis au 31 décembre 2020 conformément aux principes comptables français (Règlement 99-02 du CRC, complété par ANC 2015-07 et ANC 2016-08).

La première application du règlement CRC n° 99-02 a été réalisée dans le respect des dispositions de l'avis CNC n° 97-06 du 18 juin 1997 et de l'article 122-3 du PCG, c'est-à-dire de manière rétrospective. Les ajustements en résultant ont été comptabilisés en capitaux propres au 1er janvier 2019.

La société a choisi de présenter des comptes comparatifs correspondant à l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2020 présentent les caractéristiques suivantes :

- Total bilan : 126 074 K€
- Résultat net part du groupe : 31 370 K€

Cette annexe est établie en euros.

4.3 Principes et méthodes comptables

4.3.1 Périmètre de consolidation

		% détention	% contrôle	Nature contrôle	Mode de consolidation
Société mère :	Biosynex				
Filiales :	Biosynex Swiss	100%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
	ProciseDx	37,17%	37,17%	Influence notable	Mise en équivalence

Le périmètre de consolidation comprend la société mère Biosynex ainsi que la société Biosynex Swiss, filiale détenue à 100 % et la société ProciseDx détenue à 37,17%%

Biosynex Swiss a été créée le 16 avril 2018.

Biosynex est entrée à hauteur de 37,17% du capital de ProciseDx le 20 juillet 2020. Cette prise de participation a été réalisée dans le cadre d'une levée de fonds globale de 10,5 M\$ (dont 8,5 M\$ par augmentation de capital et 2 M\$ par endettement (l'« Opération ») à laquelle Biosynex a souscrit en numéraire au capital à hauteur de 5,0 M\$. Biosynex dispose de deux sièges sur six au conseil d'administration (dont un sans droit de vote) aux côtés de Nestlé Health Science et du management de ProciseDx. Le groupe Nestlé restera actionnaire minoritaire significatif. Biosynex consolide cette filiale par mise en équivalence depuis la date d'acquisition.

Au 31/12/2020, la société détient toujours 100% du capital de la société Biosynex Deutschland GmbH à Göttingen en Allemagne. Par procès-verbal du 9 janvier 2019, l'associé unique Biosynex SA a décidé de liquider la société précitée. Les opérations de dissolution sont bien avancées. L'exercice clos au 31 janvier 2019 fait ressortir un chiffre d'affaires égal à 0 €. La plupart des actifs (créances) et passifs (dettes) ont été soldés. La société est devenue inactive et mise en sommeil, et de ce fait a été exclue du périmètre de consolidation.

4.3.2 Modalités de consolidation

Méthode de consolidation

Toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Biosynex clôture ses comptes au 31 décembre ainsi que toutes les filiales du groupe.

Les comptes individuels à reprendre dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture de la société mère.

Conversion des comptes des filiales étrangères

La société Biosynex Swiss n'est pas une filiale autonome. Il s'agit d'une filiale de distribution commercialisant notamment les produits du groupe avec le soutien de la maison-mère. Ses comptes ont en conséquence été convertis selon la méthode du cours historique :

- les éléments non monétaires du bilan ont été convertis au cours historique,
- les éléments monétaires du bilan ont été convertis au cours de clôture,
- les charges et produits du compte de résultat ont été convertis au cours moyen de période,
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans le compte de résultat.

La société ProciseDx étant une filiale autonome, ses comptes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les capitaux propres ont été convertis au cours historique,
- les autres éléments du bilan ont été convertis au cours de clôture,
- les charges et produits du compte de résultat ont été convertis au cours moyen de période,
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans les capitaux propres.

Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

Méthodes et règles d'évaluation

Le règlement définit, parmi les différentes options autorisées, par le Code de commerce notamment par l'article C. com. R 233-10, des méthodes considérées comme préférentielles.

- **Comptabilisation d'une provision pour la totalité des engagements de retraite et assimilés** : cette méthode préférentielle n'a pas été appliquée. Les engagements hors bilan au 31 décembre 2020 sont mentionnés dans la partie sur les engagements. Ce montant représente la valeur de la dette actuarielle.
- **Retraitement des opérations de location-financement** : Cette méthode préférentielle n'a pas été retenue.
- **Enregistrement en résultat consolidé des écarts de conversion figurant dans les comptes individuels des entreprises consolidées selon la méthode préférentielle** : L'option de la méthode préférentielle n'a pas été retenue. Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couverture sont conservés en écarts de conversion.

En outre, le règlement CRC n° 2004-06 remplacé par l'ANC n° 2014-03 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a rendu préférentielles, tant dans les comptes individuels que dans les comptes consolidés, deux autres méthodes optionnelles :

- **Comptabilisation à l'actif des coûts de développement** : méthode appliquée
- **Comptabilisation en charges des frais de constitution, de transformation et de 1^{er} établissement** : méthode appliquée

4.3.3 Ecarts d'acquisitions et écarts d'évaluation

Lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables des sociétés acquises sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette réévaluée est constaté en écart d'acquisition.

Conformément à la dérogation prévue par le Règlement CRC 99-02 en cas d'absence d'informations fiables, les écarts d'acquisition des sociétés acquises puis absorbées par Biosynex, n'ont pas été déterminés de manière rétroactive. Les malis techniques dégagés lors de ces fusions ont été reclassés en écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Depuis le 1er janvier 2016, les fonds et malis font l'objet de tests de dépréciation chaque année. Lorsque leur valeur d'utilité s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

La mention OTC et PRO permet de faire les calculs d'impairment (dépréciation d'actifs). OTC signifie Over-the-counter pour les produits dits d'automédication, c'est-à-dire que l'on peut se les procurer sans ordonnance, parfois même en libre-service, et Pro comme professionnel pour les produits destinés aux professionnels de la santé.

Pour la mise en œuvre de ces tests annuels, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, soit aux activités Pro ou OTC. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base des flux futurs actualisés.

Lorsque la valeur d'utilité se révèle inférieure à la valeur nette comptable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie, ces actifs sont dépréciés, afin de ramener la valeur de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable. La dépréciation éventuelle est affectée en priorité sur la valeur de l'écart d'acquisition.

Au 31 décembre 2020, les principales hypothèses ont été les suivantes :

- Taux d'actualisation : 8%
- Taux de croissance à l'infini : 0.5%

Sur la base de ces tests, aucune provision n'a été enregistrée au 31 décembre 2020.

Les analyses de sensibilités sur les principaux paramètres retenus dans le cadre du test (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini) font également ressortir des valeurs recouvrables supérieures à la valeur comptable.

L'écart d'acquisition de la société ProciseDx, acquise le 20 juillet 2020, a été déterminé par différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette retraitée à cette date, l'écart n'ayant pu être affecté sur aucun actif identifiable.

4.3.4 Immobilisations incorporelles et corporelles

4.3.4.1 Immobilisations incorporelles

Les frais de développement sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément

- Les projets sont nettement individualisés
- Leur coût peut-être distinctement établi
- Les projets présentent à la date d'établissement des comptes de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

La nature des dépenses activées concernant les frais de recherche et développement est : matière, moyens humains et sous-traitance.

Les modalités d'amortissement sont indiquées dans le paragraphe suivant.

4.3.4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations par catégories comptables	Durée
Immobilisations incorporelles	
Frais augmentation de capital	5 ans
Frais d'acquisition de titres	5 ans
Droit d'entrée	Durée de protection
Frais de recherche	de 01 à 02 ans
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	Durée de protection
Immobilisations corporelles	
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

4.3.5 Contrats de location-financement

Le groupe n'a pas opté pour la méthode préférentielle préconisée par le règlement 99-02, consistant à immobiliser les biens utilisés par contrats de location financement par dettes financières. L'impact des locations financement, non enregistré dans les comptes consolidés, est le suivant au 31 décembre 2020 :

	Solde au 31/12/2019	Mouvements		Solde au 31/12/2020
		+	-	
Valeurs des biens	1 185 140	60 750	-	1 245 890
Amortissement des biens	302 750	243 022		545 772
Valeur nette des biens	882 390			700 118
Endettement	838 615	60 750	257 066	642 298

Pour information :

Charges de loyers dans les comptes	261 453
Charges financières	4 389

4.3.6 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent la valeur de mise en équivalence de la participation détenue dans la société ProciseDx, correspondant à la quote-part de capitaux propres retraités détenue au 31 décembre 2020.

Les autres immobilisations financières figurant dans les comptes au 31 décembre 2020 sont constituées principalement de dépôts et cautionnements et du fonds de garantie du factor.

4.3.7 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production selon la méthode suivante :
Méthode dite du cout moyen unitaire pondéré "CMUP" qui est égal au rapport entre les coûts d'acquisition ou de production et les quantités acquises ou produites. PCG (art 321-22. al2) .

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production ainsi que la main d'œuvre de production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

Stocks hors Covid :

Les stocks sont dépréciés à 0%, 50%, 75% ou 100% en fonction de leur durée de rotation.

Les stocks approchant la date de d'expirations sont dépréciés à 0%, 50%, 70% ou 100% selon le nombre de jours restants par rapport à la durée de vie moyenne.

Stocks Covid :

Biosynex Swiss dispose d'un stock de 3 319 877 tests sérologiques Covid. Ces stocks ont une durée de vie de 24 mois maximum. Pour la plupart la date de péremption sera en mai 2022, ce qui signifie que les stocks restants au 31 décembre 2021 ne seront plus vendables.

Compte tenu d'une vente prévisionnelle de 1 000 000 de tests au cours de l'exercice 2021, les 2 319 877 tests résiduels ont fait l'objet d'une dépréciation à 100%, soit 4 830 929 €.

4.3.8 Créances et dettes

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation pour créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Lorsque la créance est cédée à un établissement bancaire dans le cadre d'un contrat d'affacturage, celle-ci est déconsolidée pour refléter la nature juridique de la cession.

Montant des créances cédées au 31/12/2020 : 30 769 210 €.

4.3.9 Prise en compte des impôts différés

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de reports déficitaires selon la possibilité d'imputer les déficits reportables pour les bénéfices futurs.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les positions d'impôts différés actives et passives sont compensées par entité fiscale.

Le taux d'impôt différé retenu à la clôture est celui en vigueur au 31 décembre 2020, soit 28%.

4.3.10 Intégration fiscale

N/A

4.3.11 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été constituées conformément au règlement du CRC 00-06 relatif aux passifs et résultent d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

4.3.12 Subvention d'investissement

N/A

4.3.13 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, non couvert par une assurance, n'est pas comptabilisé dans les comptes consolidés.

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2020 sont mentionnés dans la partie sur les engagements. Ce montant représente la valeur de la dette actuarielle.

4.3.14 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

4.3.15 Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

4.3.16 Résultats dilués par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère ajusté des effets dilutifs des instruments financiers convertibles, en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est de 3.28 €. L'opération d'émission de BSAR attribués gratuitement à tous les actionnaires proportionnellement à leur nombre d'actions, vise à remercier les actionnaires actuels de leur fidélité à travers l'attribution d'un bon qui sera valorisé sur le marché.

4.4 Changements comptables

Néant

4.5 Variations de périmètre

La société ProciseDx est entrée dans le périmètre de consolidation le 20 juillet 2020. Son intégration dans la consolidation par mise en équivalence a conduit à dégager un écart d'acquisition de 1 539 669 € correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres (4 412 773 €) et la quote-part de capitaux propres retraités détenus à la date d'acquisition (2 873 104 €).

4.6 Changements de méthodes de consolidation

Néant

4.7 Ecarts d'acquisition

La valeur brute des écarts d'acquisitions se décompose comme suit au 31/12/2020.

ECARTS D'ACQUISITION en €		OTC	PRO
CLIENTELE BSD			752 000
FONDS DECTRA 2014 ET AVANT		705 029	
MALI TUP HECOMED	01/11/2015	232 035	
MALI FUSION ALL DIAG	31/12/2015		8 234 263
MALI FUSION MAGNIEN	30/06/2016	1 173 943	
FONDS DUMOUCHE + FRAIS	01/07/2016		3 402 110
RACHAT CARTES ET FONDS	31/12/2016	168 911	
MALI FUSION DECTRA	31/12/2016	8 275 636	
MALI FUSION SR2B + FRAIS	10/08/2017	-	173 901
RACHAT CARTES	31/12/2018	25 672	
FONDS VISIOMED + FRAIS	31/12/2019	4 566 570	
RACHAT CARTES	31/12/2019	261 250	
PROCISE	20/07/2020		1 539 669
RACHAT CARTES	31/12/2020	144 957	
		15 554 004	14 101 943
		TOTAL OTC+PRO	29 655 947

L'écart d'acquisition correspondant à la clientèle BSD est déprécié de 212 500 € et ce sans changement entre 2019 et 2020.

4.8 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes :

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Frais de recherche & développement	1 042 947	518 348	-	1 561 294
Frais de développement	240 434	107 501	-	347 935
Frais de recherche	1 283 381	625 849	-	1 909 229
Concession & droits sim. Brevets	246 140	38 421	-	284 560
Brevets	209 166	-	-	209 166
Marques et dessins	770	-	-	770
Droit d'entrée louage brevet	135 000	-	-	135 000
Marques déposées	1 092 316	-	-	1 092 316
Concession, brevets, marques...	1 683 391	38 421	-	1 721 812

Amortissements & Provisions

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Frais de recherche & développement	776 380	294 357	-	1 070 738
Frais de développement	164 854	41 028	-	205 882
Frais de recherche	941 234	335 385	-	1 276 619
Concession & droits sim. Brevets	187 260	43 110	-	230 371
Brevets	197 870	10 024	-	207 894
Marques et dessins	-	-	-	-
Droit d'entrée louage brevet	-	-	-	-
Marques déposées	-	-	-	-
Concession, brevets, marques...	385 131	53 134	-	438 265

4.9 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Installations à caractère spécifique	9 037	-	-	9 037
Matériel industriel	1 050 475	376 433	6 237	1 420 671
Matériel mis à disposition	439 129	288 731	-	727 860
Installations techniques	1 498 642	665 164	6 237	2 157 569
Installations générales, agencement...	397 349	220 016	-	617 365
Matériel de transport	24 413	-	-	24 413
Matériel de bureau et informatique	106 357	149 670	39 888	216 139
Mobilier	36 360	1 700	-	38 060
Autres immobilisations corporelles	564 480	371 385	39 888	895 977
Avances et acomptes	418 291	602 186	-	1 020 477
Immobilisations en cours	418 291	602 186	-	1 020 477

Amortissements & Provisions

Amortissements & provisions	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Installations à caractère spécifique	9 037	-	-	9 037
Matériel industriel	808 463	107 119	4 485	911 097
Matériel mis à disposition	399 386	38 514	-	437 900
Installations techniques	1 216 886	145 633	4 485	1 358 034
Installations générales, agencement...	146 596	53 126	-	199 722
Matériel de transport	24 323	90	-	24 413
Matériel de bureau et informatique	71 425	32 051	228	103 247
Mobilier	24 225	5 533	-	29 758
Autres immobilisations corporelles	266 568	90 800	228	357 140
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-

4.10 Immobilisations financières

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Autres participations (Valeur brute)	3 451 758	-	-	3 451 758
Dépréciation	- 3 451 727	-	-	- 3 451 727
Titres mis en équivalence	-	1 981 819	-	1 981 819
Autres participations (Valeur nette)	31	1 981 819	-	1 981 850
Créances rattachées à des participations	171 230	3 248	-	174 478
Dépôt et cautionnement	530 514	2 334 383	23 235	2 841 662
Autres immobilisations financières	701 775	2 337 631	23 235	3 016 140
Total	701 806	4 319 450	23 235	4 997 990

Les autres participations correspondent aux titres Biosynex GmbH, société en cours de liquidation et qui n'est pas intégrée dans le périmètre de consolidation.

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part des capitaux propres retraités de ProciseDx au 31/12/2020.

4.11 Stocks

	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Provision	Net	Net
Stock MP, fournitures et autres appro.	8 771 144	-	8 771 144	1 334 629
Stocks produits finis et intermédiaires	14 303 324	- 4 921 426	9 381 898	1 305 372
Stock de marchandises	15 234 740	- 839 740	14 395 000	5 182 733
Total des stocks	38 309 208	- 5 761 166	32 548 042	7 822 734

Une partie des stocks de tests COVID-19 a fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 4 830 929 €, pour tenir compte des perspectives de réalisation des ventes de ces produits (Cf § 4.3.7).

4.12 Clients et comptes rattachés

	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Provision	Net	Net
Clients et comptes rattachés	11 820 016	- 332 433	11 487 583	2 829 725
Total des clients et comptes rattachés	11 820 016	- 332 433	11 487 583	2 829 725

Les créances clients et comptes rattachés ont toutes une échéance de moins d'un an.

4.13 Autres créances, disponibilités et comptes de régularisation

	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Provision	Net	
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	1 822 991	-	1 822 991	833 044
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	32 796	-	32 796	16 003
Créances sur personnel	-	-	-	3 503
Organismes sociaux - Produits à recevoir	6 181	-	6 181	11 868
Subvention à recevoir	96 689	-	96 689	-
Impôt différés actif	877 911	-	877 911	1 079 661
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 527 896	-	2 527 896	243 261
Autres créances	769 327	-	769 327	4 533
Disponibilités	36 836 155	-	36 836 155	2 508 634
Charges constatées d'avance	387 939	-	387 939	302 599
Ecart de conversion	135 302	-	135 302	3 689
Total autres créances et comptes de régularisation	43 493 188	-	43 493 188	5 006 795

Les autres créances ont toutes une échéance de moins d'un an.

4.14 Impôts différés Actifs

L'impôt différé s'analyse de la façon suivante (+ : Impôt différé actif ; - : Impôt différé passif) :

	31/12/2019	Incidence résultat	Autres	31/12/2020
Elimination des marges en stocks	3 925	246 943		250 868
Annulation des frais d'établissements	45 062	- 23 378		21 684
Ecart de conversion Elimination interco Suisse	-	17 871		17 871
Impôts différés sur report déficitaire	1 023 799	- 1 023 799		-
Organic	6 875	40 658		47 533
Participation	-	494 540		494 540
Ecart de conversion passif	-	45 415		45 415
TOTAL	1 079 661	- 201 750	-	877 911

Au 31/12/2020, le groupe Biosynex dégage un impôt différé actif net d 877,9 M€.

4.15 Variation des Capitaux propres

	Capital	Primes	Réserve légale	Report à nouveau	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total Capitaux propres
31/12/2019	913 545	27 714 799	91 355	2 894	703 688	1 098 040		30 524 321
Variation de capital Biosynex SA	1 853	183 517						185 370
Affectation résultat				642	1 097 398	- 1 098 040		0
Résultat période						31 369 825		31 369 825
Variation Ecart de conversion							- 40 875	- 40 875
Reclassement					4 250 510			4 250 510
31/12/2020	915 398	27 898 316	91 355	3 536	6 051 596	31 369 825	- 40 875	66 289 151

Au cours de l'exercice 2020, 426 351 BSAR ont été exercées, ce qui a conduit à une augmentation de capital de 18 537 actions de 0,10 €, soit 1 853 €, assorties d'une prime d'émission de 10 € par action, soit 183 517 €.

Au 31 décembre 2020, le capital social de la société mère est de 915 398 € et se compose de 9 153 985 actions d'une valeur nominale de 0,10 €.

Le reclassement de 4 250 509 € correspond à la plus-value nette d'impôt de cession des titres auto-détenus. Cette plus-value a été portée en capitaux propres compte tenu de la nature de ces titres et n'a pas été comptabilisée dans le compte de résultat, conformément aux dispositions du Règlement CRC 99-02.

L'écart de conversion de -40 875 € correspond à l'écart entre la conversion de la quote-part de résultat mis en équivalence de la filiale ProciseDx en cours moyen, -850 410 €, qui figure dans une ligne spécifique du compte de résultat, et la conversion de ce résultat en cours de clôture, -891 285 € compris dans les capitaux propres du bilan.

4.16 Provisions pour risques et charges

	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Provision pour risque de change	3 689	133 317	3 689	133 317
Provision pour litiges sociaux	54 083	196 000	54 083	196 000
Provision pour litiges commerciaux	-	40 226	-	40 226
Total des provisions pour risques et charges	57 772	369 543	57 772	369 543

4.17 Emprunts et dettes financières

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Variation	31/12/2020
Emprunts auprès des établissements de crédit	9 684 474	7 000 000	- 966 751	-	15 717 723
Concours bancaires	9 438	28 780	-	13 989	52 207
Total emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	9 693 912	7 028 780	- 966 751	13 989	15 769 930

4.18 Echéancier des emprunts et dettes financières

	31/12/2020	<1an	de 1 à 5 ans	> 5ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	15 717 723	5 963 971	7 738 695	2 015 057
Concours bancaires	52 207	52 207	-	
Total emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	15 769 930	6 016 178	7 738 695	2 015 057

4.19 Fournisseurs

	31/12/2020	< 1 an
Dettes fournisseurs	19 588 034	19 588 034
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 588 034	19 588 034

4.20 Autres dettes et comptes de régularisation

	31/12/2020	< 1 an
Clients créditeurs et RRR	2 645 310	2 645 310
Dettes sociales	4 612 926	4 612 926
Avance s/subvention	66 521	66 521
Taxes sur chiffre d'affaires	1 020 437	1 020 437
Impôts différés passif	-	-
Etat impôts sur les bénéfices	13 651 073	13 651 073
Autres impôts	1 007 747	1 007 747
Autres dettes	19 058	19 058
Ecart de conversion	449 299	449 299
Produits constatés d'avance	-	-
Total autres dettes et comptes de régularisation	23 472 371	23 472 371

4.21 Engagements hors bilan

Engagements de retraite

Au 31/12/2020, Biosynex a calculé les indemnités de départ en retraite qui devront être versées à l'avenir aux salariés, en application de la recommandation ANC n° 2013-02.

Cet engagement représente un montant de 398 232 € partiellement couvert par un fonds déposé auprès du CIC de 25 000 € sous forme d'assurance externalisée.

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Indemnité calculée en fonction de la convention collective nationale Pharmacie, Parapharmacie, Produits vétérinaires : fabrication et commerce
- Conditions : départ volontaire
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Droits accumulés avec projection salariale : progression de 2%
- Taux de charges sociales : 40%
- Rotation : 7% jusqu'à 49 ans et 0% à partir de 50 ans
- Table de mortalité : TF 00-02

Taux d'actualisation retenu : 0,42%

Autres engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	0
Engagement auprès du factor	27 493 920
Avals et cautions	-
Engagements de crédit-bail mobilier	669 356
Engagements de crédit-bail immobilier	-
Engagements en matière de pensions	-
Autres engagements donnés :	
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine	6 218 777
TOTAL	34 382 053
Dont concernant	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	6 218 777
Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
Garantie de la BPI sur emprunt CIC de 2 500 000€ sur 7 ans 30% de 2 500 000€	750 000
TOTAL	750 000
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements réciproques	Montant
TOTAL	0

Contrat d'affacturage

Depuis 2017, la société a signé un contrat d'affacturage avec CIC Est avec une convention de mandat d'encaissement et recouvrement pour le compte de CMC-CIC-Factor sur les créances transférées par voie de cession de créances selon un mécanisme de transmission de fichier appelé « cession de balance ».

Au 31 décembre 2020, le montant cédé et reclassé en diminution du poste client ressort à 30 769 210 euros. Le détail des postes impactés au 31 décembre 2020 est le suivant :

Détail Factor	Montants	Classement	Etats financiers
FONDS DE GARANTIE FACTOR	2 578 301,14	275001	Actif immobilisé
AFFACTURAGE	- 30 769 210,45	411002	Actif clients
CCV - FACTOR	- 8 825,72	467001	Actif clients
REB-FACTOR	705 815,38	467007	Actif clients
Total engagement Factor	- 27 493 919,65		

Autres engagements reçus

17 M\$ avec pour contrevaieur 14 M€ selon le tableau ci-dessous

CHANGE A TERME AU 31/12/2020

Banques	Montant (\$)	Valeur (€)
CIC	\$2 850 000,00	2 378 703,04 €
BNP	\$3 500 000,00	2 874 309,53 €
MONEX	\$3 900 000,00	3 249 096,54 €
BP	\$7 000 000,00	5 846 649,38 €
TOTAL	\$17 250 000,00	14 348 758,49 €

4.22 Informations sectorielles et géographiques

Le Groupe Biosynex opère dans le domaine du diagnostic tant en France qu'à l'international. Les produits peuvent être scindés en 2 catégories :

- Les produits grand public (OTC)
- Les produits professionnels (PRO)

Le tableau ci-dessous analyse la répartition du chiffre d'affaires entre ces 2 activités en France et à l'export, en distinguant pour 2020, la part Covid.

		CA 2019	CA 2020	CA 2020 dont ventes COVID
EXPORT	Grand public	2,9	5,8	1,6
	Professionnels	7,2	38,2	31,1
Total EXPORT		10,1	44,1	32,7
FRANCE	Grand public	17,5	73,2	49,9
	Professionnels	7,6	36,6	26,9
Total FRANCE		25,0	109,8	76,8
TOTAL	Grand public	20,4	79,1	51,5
	Professionnels	14,8	74,9	58,0
TOTAL		35,2	153,9	109,5

4.23 Charges de personnel et effectif

L'effectif employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

EFFECTIF 31/12/2020	OUVRIERS/EMPLOYES	AGENTS DE MAITRISE	CADRES	APPRENTIS	VRP	TOTAL
	64	39	85	8	4	200

4.24 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Escomptes obtenus	123 756	97 104
Autres produits financiers	1 066	44 449
Reprise s/prov valeurs de placements	64 725	20 600
Reprise s/prov financières	3 689	-
Total des produits financiers	193 235	162 153
Dotation prov. risques et charges	133 317	3 689
Dotation prov. Dépréciations		85 832
Emprunts et dettes assimilées	212 064	158 779
Intérêts bancaires	12 254	2 388
Escomptes accordés	67 241	37 978
Autres charges financiers	61 644	28 833
Total des charges financières	486 520	317 499
Résultat financier	- 293 285	- 155 346

4.25 Résultat exceptionnel

	31/12/2020	31/12/2019
Autres prod. except. s/opération de gestion	48 019	-
Produits cession des éléments d'actif cédés	44 759	264 475
Produits exceptionnels divers	4 981	65 356
Reprise s/prov exceptionnelle	45 000	-
Total des produits exceptionnels	142 759	329 831
Pénalités sur marchés	3 789	13 033
Pénalités amendes fiscales	15 582	1 829
Autres charges exceptionnelles	503 874	72 424
Charges sur exercices antérieurs	408 969	65 143
Valeur comptable des éléments cédés	45 453	257 485
Dotation prov exceptionnelles	236 226	110 011
Total des charges exceptionnelles	1 213 893	519 925
Résultat exceptionnel	- 1 071 134	- 190 094

Les dotations aux provisions exceptionnelles concernent des litiges salariés et des litiges commerciaux. Les reprises de provisions exceptionnelles concernent les provisions pour litiges salariés (Cf § 4.16).

Les charges sur exercice antérieur concernent les CIR 2012 à 2019, essentiellement.

4.26 Charges d'impôt et preuve d'impôt

31/12/2020

	Base	IS
Résultat net des sociétés intégrées	32 220 235	
Impôts exigibles	11 948 107	
Impôts différés	201 751	
Crédits d'impôts / carry-back		
Résultat consolidé avant impôt et IS théorique	44 370 093	-12 423 626
Différence taux d'imposition Suisse		372 159
Différences permanentes BSF		- 197 278
Contribution sociale 3,3%		- 387 714
CIR		310 106
Crédit d'impôt mécénat		90 489
Annulation amortissement de FDC Suisse		64 859
Divers		21 146
Impôts comptabilisés		-12 149 858
Impôts comptabilisés		-12 149 858

Le taux d'impôt applicable à la société est le taux en vigueur en France, soit 28%, majoré de la contribution sociale sur l'IS au taux de 3,3%, au 31 décembre 2020. Le taux d'IS diminue pour atteindre 25% à compter de 2022.

Le taux d'impôt en vigueur pour Biosynex Swiss est de 14,4% sur le résultat alloué à cette filiale. Le différentiel par rapport au résultat total de la filiale suisse, correspondant à « établissement stable » et imposé en France au taux en vigueur.

4.27 Transactions avec les parties liées

Les opérations conclues avec des parties liées au cours de l'exercice ont toutes été réalisées à des conditions de marché normales.

4.28 Événements postérieurs à la clôture

Augmentation de capital

Lors de sa réunion en date du 12 janvier 2021, le Conseil d'administration a constaté la réalisation de l'augmentation de capital social de la Société pour un montant nominal de 1.391,80 euros à la suite de la souscription de 13.918 actions ordinaires nouvelles de la Société par exercice de 320.114 BSAR, pour porter le capital social de 914.006,70 euros à 915.398,50 euros. Il est toutefois précisé que l'exercice de ces 320.114 BSAR est intervenu avant le 1^{er} janvier 2021 et que les actions étaient d'ores et déjà créées au 31 décembre 2020.

Lors de sa réunion en date du 28 janvier 2021, le Conseil d'administration de la Société a décidé de faire usage de la délégation de compétence consentie aux termes de la 9^{ème} Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2020 afin de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement auprès d'investisseurs qualifiés et dans la limite de 20% du capital social par an. Cette augmentation de capital avait pour objectif de permettre au Groupe d'accélérer son développement vers de nouveaux débouchés au travers d'opérations de croissance externe. Ces opérations de croissance externe viseront notamment à compléter son offre de tests rapides visuels avec des petits automates de diagnostic rapide et connectés.

Par décision en date du 28 janvier 2021, le Président Directeur Général a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 28 janvier 2021 et a décidé d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement auprès d'investisseurs qualifiés, d'un montant nominal de 88.235,20 euros par émission de 882.352 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, au prix unitaire de 17 euros, prime d'émission incluse, pour un montant total de 14.999.984 euros. L'augmentation de capital social corrélative a été constatée par une décision du Président Directeur Général en date du 2 février 2021. A la suite de cette opération le capital social de la Société est fixé à 1.003.633,70 euros divisé en 10.036.337 actions de 0,10 euro de valeur nominale.

Exercice de BSAR 2021

Lors de sa réunion en date du 24 mars 2021, le Conseil d'administration a constaté la réalisation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant nominal de 383,9 euros à la suite de souscription de 3839 actions ordinaires nouvelles de la Société par exercice de 88 297 BSAR, pour porter le capital social de 1.003.633,70 euros à 1 004 017,60 euros.

Instruments de dettes convertibles en actions consenties par la société ProciseDx, société de droit américain immatriculée dans l'état du Delaware, dont Biosynex détient, à ce jour, 37,17% du capital social

Instruments de dettes convertibles en actions consenties par la société ProciseDx, société de droit américain immatriculée dans l'état du Delaware, dont Biosynex détient, à ce jour, 37,17% du capital social.

En date du 17 mars 2021, la société ProciseDx a émis au profit de Biosynex des convertible promissory note (instruments de dettes convertibles en actions) pour un montant de 4,000,000 USD assorties d'un intérêt au taux annuel de 8%, remboursable en totalité (intérêt inclus) à l'issue d'un délai de 24 mois, soit le 17 mars 2023 (Date de Maturité). Ces *promissory note* seront remboursées à l'issue de la Date de Maturité ou converties en actions selon des modalités prévues dans le Note Purchase Agreement et le Convertible Promissory Note conclus le 17 mars 2021.

5 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

5.1 Bilan

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	1 093 241	1 015 797	77 444	160 935	- 83 491
Recherche et développement	1 909 229	1 276 619	632 610	342 146	290 464
Concessions, brevets, droits similaires	1 721 812	438 265	1 283 547	1 298 261	- 14 714
Fonds commercial	28 116 278	383 730	27 732 548	27 587 591	144 957
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 145 561	1 357 986	787 575	281 755	505 820
Autres immobilisations corporelles	895 977	357 140	538 837	297 911	240 926
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes	1 020 477		1 020 477	418 291	602 186
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	7 953 600	3 451 727	4 501 873	42 927	4 458 946
Créances rattachées à des participations	171 230		171 230	1 271 230	-1 100 000
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 835 799		2 835 799	530 514	2 305 285
TOTAL (I)	47 863 203	8 281 264	39 581 940	32 231 561	7 350 379
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	4 004 943		4 004 943	1 294 352	2 710 591
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	1 889 459	90 497	1 798 962	1 184 546	614 416
Marchandises	14 094 959	839 472	13 255 488	5 190 267	8 065 221
Avances et acomptes versés sur commandes	1 748 524		1 748 524	833 044	915 480
Clients et comptes rattachés	16 602 617	319 096	16 283 521	3 179 751	13 103 770
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel				3 503	- 3 503
. Organismes sociaux	6 181		6 181	11 868	- 5 687
. Etat, impôts sur les bénéfices				439 586	- 439 586
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 460 526		1 460 526	191 417	1 269 109
. Autres	902 061		902 061	20 536	881 525
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement				608 400	- 608 400
Disponibilités	31 081 708		31 081 708	1 851 023	29 230 685
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	387 939		387 939	301 004	86 935
TOTAL (II)	72 178 918	1 249 065	70 929 853	15 109 296	55 820 557
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	133 317		133 317	3 689	129 628
TOTAL ACTIF (0 à V)	120 175 439	9 530 328	110 645 110	47 344 546	63 300 564

5.2 Bilan (suite)

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	915 399	913 545	1 854
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	27 898 316	27 714 799	183 517
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	91 355	91 355	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	1 655 000	540 000	1 115 000
Report à nouveau	3 537	2 894	643
Résultat de l'exercice	28 759 098	1 115 643	27 643 455
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	59 322 704	30 378 236	28 944 468
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	585 000	325 000	260 000
TOTAL (II)	585 000	325 000	260 000
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	369 543	57 772	311 771
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	369 543	57 772	311 771
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	15 721 186	9 684 474	6 036 712
. Découverts, concours bancaires	23 427	9 438	13 989
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés		275 015	- 275 015
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 431 569	3 994 668	10 436 901
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	2 962 377	741 777	2 220 600
. Organismes sociaux	1 650 549	617 883	1 032 666
. Etat, impôts sur les bénéfices	10 744 053		10 744 053
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	957 322	175 835	781 487
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 074 268	386 574	687 694
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	2 640 916	690 820	1 950 096
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	50 205 666	16 576 484	33 629 182
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	162 197	7 055	155 142
TOTAL PASSIF (I à V)	110 645 110	47 344 546	63 300 564

5.3 Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	99 224 856	10 604 316	109 829 172	19 396 795	90 432 377	466,22
Production vendue biens	10 484 050	3 201 599	13 685 649	13 635 399	50 250	0,37
Production vendue services	121 324	5 474 319	5 595 643	1 197 969	4 397 674	367,09
Chiffres d'affaires Nets	109 830 230	19 280 234	129 110 465	34 230 162	94 880 303	277,18
Production stockée			639 427	114 283	525 144	459,51
Production immobilisée			302 055	267 481	34 574	12,93
Subventions d'exploitation			161 667	137 422	24 245	17,64
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			756 028	330 201	425 827	128,96
Autres produits			189 162	69 599	119 563	171,79
Total des produits d'exploitation (I)			131 158 803	35 149 148	96 009 655	273,15
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			66 548 423	11 302 416	55 246 007	488,80
Variation de stock (marchandises)			-8 660 180	-1 621 501	-7 038 679	434,08
Achats de matières premières et autres approvisionnements			8 572 703	5 394 358	3 178 345	58,92
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-2 643 860	56 495	-2 700 355	N/S
Autres achats et charges externes			13 614 989	8 887 098	4 727 891	53,20
Impôts, taxes et versements assimilés			1 778 877	579 216	1 199 661	207,12
Salaires et traitements			8 814 793	5 807 253	3 007 540	51,79
Charges sociales			3 998 114	2 323 688	1 674 426	72,06
Dotations aux amortissements sur immobilisations			708 394	552 004	156 390	28,33
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 099 862	508 714	591 148	116,20
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			638 752	62 439	576 313	923,00
Total des charges d'exploitation (II)			94 470 869	33 852 179	60 618 690	179,07
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			36 687 934	1 296 969	35 390 965	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			121 860	141 148	- 19 288	-13,67
Reprises sur provisions et transferts de charges			68 414	20 600	47 814	232,11
Différences positives de change			20 704		20 704	N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			5 920 284		5 920 284	N/S
Total des produits financiers (V)			6 131 262	161 748	5 969 514	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions			133 317	89 521	43 796	48,92
Intérêts et charges assimilées			352 075	227 320	124 755	54,88
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			485 392	316 841	168 551	53,20
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			5 645 870	-155 092	5 800 962	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			42 333 804	1 141 877	41 191 927	N/S

Compte de Résultat (suite)

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	50 374	61 417	- 11 043	-17,98
Produits exceptionnels sur opérations en capital	46 953	268 414	- 221 461	-82,51
Reprises sur provisions et transferts de charges	45 000		45 000	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	142 327	329 831	- 187 504	-56,85
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	925 088	152 429	772 659	506,90
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	45 453	257 485	- 212 032	-82,35
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	236 226	110 011	126 215	114,73
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 206 767	519 925	686 842	132,10
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 064 440	-190 094	- 874 346	- 459,95
Participation des salariés (IX)	1 766 213	51 879	1 714 334	N/S
Impôts sur les bénéfices (X)	10 744 053	-215 739	10 959 792	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	137 432 392	35 640 727	101 791 665	285,60
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	108 673 294	34 525 085	74 148 209	214,77
RESULTAT NET	28 759 098	1 115 643	27 643 455	- N/S
Dont Crédit-bail mobilier	269 489	199 318	70 171	35,21
Dont Crédit-bail immobilier				

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 110 645 110 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 28 759 098,04 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/03/2021 par les dirigeants.

La société Biosynex est depuis le 21/03/2011 une société cotée sur un marché organisé non réglementé, Euronext Growth- Paris.

5.4 Evénements postérieurs à la clôture

Augmentation de capital

Lors de sa réunion en date du 12 janvier 2021, le Conseil d'administration a constaté la réalisation de l'augmentation de capital social de la Société pour un montant nominal de 1.391,80 euros à la suite de la souscription de 13.918 actions ordinaires nouvelles de la Société par exercice de 320.114 BSAR, pour porter le capital social de 914.006,70 euros à 915.398,50 euros. Il est toutefois précisé que l'exercice de ces 320.114 BSAR est intervenu avant le 1^{er} janvier 2021 et que les actions étaient d'ores et déjà créées au 31 décembre 2020.

Lors de sa réunion en date du 28 janvier 2021, le Conseil d'administration de la Société a décidé de faire usage de la délégation de compétence consentie aux termes de la 9^{ème} Résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2020 afin de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement auprès d'investisseurs qualifiés et dans la limite de 20% du capital social par an. Cette augmentation de capital avait pour objectif de permettre au Groupe d'accélérer son développement vers de nouveaux débouchés au travers d'opérations de croissance externe. Ces opérations de croissance externe viseront notamment à compléter son offre de tests rapides visuels avec des petits automates de diagnostic rapide et connectés.

Par décision en date du 28 janvier 2021, le Président Directeur Général a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 28 janvier 2021 et a décidé d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement auprès d'investisseurs qualifiés, d'un montant nominal de 88.235,20 euros par émission de 882.352 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, au prix unitaire de 17 euros, prime d'émission incluse, pour un montant total de 14.999.984 euros. L'augmentation de capital social corrélative a été constatée par une décision du Président Directeur Général en date du 2 février 2021. A la suite de cette opération le capital social de la Société est fixé à 1.003.633,70 euros divisé en 10.036.337 actions de 0,10 euro de valeur nominale.

Exercice de BSAR 2021

Lors de sa réunion en date du 24 mars 2021, le Conseil d'administration a constaté la réalisation d'une augmentation du capital social de la Société pour un montant nominal de 383,9 euros à la suite de souscription de 3839 actions ordinaires nouvelles de la Société par exercice de 88 297 BSAR, pour porter le capital social de 1.003.633,70 euros à 1 004 017,60 euros.

Instruments de dettes convertibles en actions consenties par la société ProciseDx, société de droit américain immatriculée dans l'état du Delaware, dont Biosynex détient, à ce jour, 37,17% du capital social

Instruments de dettes convertibles en actions consenties par la société ProciseDx, société de droit américain immatriculée dans l'état du Delaware, dont Biosynex détient, à ce jour, 37,17% du capital social.

En date du 17 mars 2021, la société ProciseDx a émis au profit de Biosynex des convertible promissory note (instruments de dettes convertibles en actions) pour un montant de 4,000,000 USD assorties d'un intérêt au taux annuel de 8%, remboursable en totalité (intérêt inclus) à l'issue d'un délai de 24 mois, soit le 17 mars 2023 (Date de Maturité). Ces *promissory note* seront remboursées à l'issue de la Date de Maturité ou converties en actions selon des modalités prévues dans le Note Purchase Agreement et le Convertible Promissory Note conclus le 17 mars 2021.

5.5 Faits caractéristiques de l'exercice

En 2020, BIOSYNEX a réalisé un chiffre d'affaires de 129 M€, en très forte hausse par rapport à l'exercice précédent (34M€).

L'activité a bénéficié en 2020 de la contribution significative des ventes de produits de prévention et de dépistage liées à la pandémie de la Covid-19 pour environ 70%. Les activités historiques de Biosynex ressortent en croissance soutenue de 25% par rapport à 2019.

Au 4^{ème} trimestre 2020, la croissance s'est accélérée avec l'augmentation des ventes de tests de dépistage de la Covid-19 couvrant l'ensemble de l'offre (tests sérologiques, tests antigéniques, PCR rapide et PCR grande série).

Adaptation rapide de l'offre de tests destinés au dépistage de l'infection au SARS-CoV-2 pour contribuer au combat contre la nouvelle pandémie

Dès l'apparition de la pandémie au virus SARS-CoV-2 au début de l'exercice 2020, BIOSYNEX a concentré ses efforts sur le lancement et le déploiement à grande échelle de nouvelles gammes de tests de détection de ce nouveau virus.

Dès mars 2020, BIOSYNEX concluait un premier partenariat stratégique avec Credo Diagnostics Biomedical Ltd pour la commercialisation d'un système innovant de détection rapide du virus par PCR en 20 minutes. En avril 2020, le Groupe livrait ses premiers tests sérologiques aux hôpitaux et aux laboratoires d'analyses médicales en France et dans de nombreux pays européens.

En juillet 2020, BIOSYNEX SA a pris une participation à hauteur de 37,17% au capital de la société ProciseDx, société américaine non cotée, immatriculée dans l'Etat du Delaware, qui était jusqu'alors détenue à 100% par Nestlé Health Science.

Cette prise de participation a été réalisée dans le cadre d'une levée de fonds globale de 10,5 M\$ (dont 8,5 M\$ par augmentation de capital et 2 M\$ par endettement (l'« Opération ») à laquelle BIOSYNEX a souscrit en numéraire au capital à hauteur de 5,0 M\$. BIOSYNEX dispose de deux sièges sur six au conseil d'administration (dont un sans droit de vote) aux côtés de Nestlé Health Science et du management de ProciseDx.

5.6 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31-12-2020 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28-2) et avec le règlement ANC N°2015-06 modifiant le règlement ANC N° 2014-3 relatif au Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation,
Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

5.6.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les **frais d'établissement** comprennent les frais d'augmentation de capital, ils sont amortis sur une durée de 5 années.

Les **frais de développement** sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément

- Les projets sont nettement individualisés
- Leur coût peut-être distinctement établi
- Les projets présentent à la date d'établissement des comptes de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

La nature des dépenses activées concernant les frais de recherche et développement est : matière, moyens humains et sous-traitance.

Les **frais d'acquisition des titres de participation** font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 années le cas échéant.

Les **immobilisations corporelles** sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les méthodes retenues ont été les suivantes :

Immobilisations par catégories comptables	Durée
Immobilisations incorporelles	
Frais augmentation de capital	5 ans
Frais d'acquisition de titres	5 ans
Droit d'entrée	Durée de protection
Frais de recherche	de 01 à 02 ans
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	Durée de protection
Immobilisations corporelles	
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Le **fonds commercial** n'est pas amorti. Depuis le 1er janvier 2016, il fait l'objet de tests de dépréciation chaque année. Lorsque sa valeur d'utilité s'avère inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Le poste comprend les malis techniques de fusions qui représentent l'écart négatif entre l'actif reçu et la valeur comptable de la participation pour la part reclassée en fonds commercial.

La mention OTC et PRO permet de faire les calculs d'impairment (dépréciation d'actifs). OTC signifie Over-the-counter pour les produits dits d'automédication, c'est-à-dire que l'on peut se les procurer sans ordonnance, parfois même en libre-service, et Pro comme professionnel pour les produits destinés aux professionnels de la santé.

FONDS DE COMMERCE / MALIS		OTC	PRO
CLIENTELE BSD			752 000
FONDS DECTRA 2014 ET AVANT		705 029	
MALI TUP HECOMED	01/11/2015	232 035	
MALI FUSION ALL DIAG	31/12/2015		8 234 263
MALI FUSION MAGNIEN	30/06/2016	1 173 943	
FONDS DUMOYZE + FRAIS	01/07/2016		3 402 110
RACHAT CARTES ET FONDS	31/12/2016	168 911	
MALI FUSION DECTRA	31/12/2016	8 275 636	
MALI FUSION SR2B + FRAIS	10/08/2017	-	173 901
RACHAT CARTES	31/12/2018	25 672	
FONDS VISIOMED + FRAIS	31/12/2019	4 566 570	
RACHAT CARTES	31/12/2019	261 250	
RACHAT CARTES	31/12/2020	144 957	
		15 554 004	12 562 274
		TOTAL OTC+PRO	28 116 278

Pour la mise en œuvre de ces tests annuels, les fonds commerciaux sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, soit aux activités Pro ou OTC. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base des flux futurs actualisés.

Lorsque la valeur d'utilité se révèle inférieure à la valeur nette comptable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie, ces actifs sont dépréciés, afin de ramener la valeur de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable. La dépréciation éventuelle est affectée en priorité sur la valeur du fonds commercial.

Au 31 décembre la valeur nette comptable des unités génératrices de trésorerie s'élève à 53,2M€ et se décompose de la manière suivante :

- OTC : 26,3M€
- PRO : 26,9 M€

Au 31 décembre 2020, les principales hypothèses ont été les suivantes :

Taux d'actualisation : 8%

Taux de croissance à l'infini : 0,5%

Sur la base de ces tests, aucune provision n'a été enregistrée au 31 décembre 2020.

Analyse de sensibilité UGT OTC :

Valeur d'utilité (en M€)		Taux de croissance		
		0%	0,50%	1%
Taux d'actualisation	8%	61,8	64	66,5
	9%	56,8	58,5	60,3
	10%	52,8	54,1	55,6

Analyse de sensibilité UGT PRO

Valeur d'utilité PRO (en M€)		Taux de croissance		
		0%	0,50%	1%
Taux d'actualisation	8%	88,0	91,6	95,7
	9%	80,1	82,8	85,9
	10%	73,7	75,8	78,2

5.6.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

5.6.3 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production selon la méthode suivante :
Méthode dite du coût moyen unitaire pondéré "CMUP" qui est égal au rapport entre les coûts d'acquisition ou de production et les quantités acquises ou produites. PCG (art 321-22. al2) .

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production ainsi que de la main d'œuvre de production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

Les stocks sont dépréciés à 0%, 50%, 75% ou 100% en fonction de leur durée de rotation.

Les stocks approchant la date de d'expiration sont dépréciés à 0%, 50%, 70% ou 100% selon le nombre de jours restants par rapport à la durée de vie moyenne.

5.6.4 Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Lorsque la créance est cédée à un établissement bancaire dans le cadre d'un contrat d'affacturage, celle-ci est décomptabilisée pour refléter la nature juridique de la cession.

5.6.5 Opérations libellées en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « écarts de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement suivant les modalités suivantes : Les comptes de trésorerie en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont convertis au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le classement des écarts de change sur dettes et créances commerciales est en résultat d'exploitation et non plus en financier, et ceci suivant le PCG selon règlement ANC n°2015-05 applicable.

5.6.6 Provisions

Des provisions sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont constituées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Elles comprennent notamment :

Les indemnités estimées par l'entreprise et ses conseils, au titre des litiges, contentieux et actions de réclamation par des tiers.

5.6.7 Indemnités de départ à la retraite

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan. Au 31/12/2020, Biosynex a calculé les indemnités de départ en retraite qui devront être versées à l'avenir aux salariés, en application de la recommandation ANC n° 2013-02.

Cet engagement représente un montant de 398 232 € partiellement couvert par un fonds déposé auprès du CIC de 25 000 € sous forme d'assurance externalisée.

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Indemnité calculée en fonction de la convention collective nationale Pharmacie, Parapharmacie, Produits vétérinaires : fabrication et commerce
- Conditions : départ volontaire
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Droits accumulés avec projection salariale : progression de 2%
- Taux de charges sociales : 40%
- Rotation : 7% jusqu'à 49 ans, 0% à partir de 50 ans
- Table de mortalité : TF 00-02
- Taux d'actualisation retenu : 0,42%

5.6.8 Notion de résultat courant et exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont repris dans le résultat courant.

Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Un détail des charges et produits exceptionnels est donné en note de bas de tableau.

5.6.9 Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

5.7 Autres informations

5.7.1 Honoraires des Commissaires aux comptes

En application du décret n°2008-1487 du 30 Décembre 2008, le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes facturés au titre du contrôle légal des comptes, figurant au compte de résultat s'élève à 52 955 €.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	52 955
- Honoraires facturés au titre des attestations et autres rapports	4 700
TOTAL	57 655

5.7.2 Immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	2 376 622		625 849
Autres immobilisations incorporelles	29 654 712		183 378
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 498 642		653 148
Autres installations, agencements, aménagements	397 349		220 016
Matériel de transport	24 413		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	142 717		151 370
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	418 291		602 186
TOTAL	2 481 412		1 626 720
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	4 765 884		4 458 946
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	530 514		2 327 684
TOTAL	5 296 398		6 786 630
TOTAL GENERAL	39 809 144		9 222 576

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			3 002 471	
Autres immobilisations incorporelles			29 838 090	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels		6 229	2 145 561	
Autres installations, agencements, aménagements			617 365	
Matériel de transport			24 413	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		39 888	254 199	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes			1 020 477	
TOTAL		46 117	4 062 015	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		1 100 000	8 124 830	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		22 400	2 835 799	
TOTAL		1 122 400	10 960 628	
TOTAL GENERAL		1 168 517	47 863 203	

5.7.3 Amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Éléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	1 873 541	418 876		2 292 417
Autres immobilisations incorporelles	385 131	53 134		438 265
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 216 886	145 585	4 485	1 357 986
Installations générales, agencements divers	146 596	53 126		199 722
Matériel de transport	24 323	90		24 413
Matériel de bureau, informatique, mobilier	95 649	37 584	228	133 005
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	1 483 455	236 384	4 713	1 715 125
TOTAL GENERAL	3 742 126	708 394	4 713	4 445 807

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	418 876				
Autres immobilisations incorporelles	53 134				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	145 585				
Installations générales, agencements divers	53 126				
Matériel de transport	90				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	37 584				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	236 384				
TOTAL GENERAL	708 394				

5.7.4 Provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	3 689 54 083	133 317 236 226	3 689 54 083	133 317 236 226
TOTAL Provisions	57 772	369 543	57 772	369 543
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	383 730 3 451 727	 929 969 169 893	 399 664 204 652 64 725	383 730 3 451 727 929 969 319 096
TOTAL Dépréciations	4 653 701	1 099 862	669 041	5 084 522
TOTAL GENERAL	4 711 473	1 469 405	726 813	5 454 065
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		1 099 862 133 317 236 226	613 399 68 414 45 000	

5.7.5 Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	171 230		171 230
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 835 799		2 835 799
Clients douteux ou litigieux	366 385	366 385	
Autres créances clients	16 236 231	16 236 231	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	6 181	6 181	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfiques			
- T.V.A	1 460 526	1 460 526	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	96 689	96 689	
- Divers			
Groupe et associés	3 248	3 248	
Débiteurs divers	802 124	802 124	
Charges constatées d'avance	387 939	387 939	
TOTAL GENERAL	22 366 352	19 359 324	3 007 028
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

5.7.6 Etat des Dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	23 427	23 427		
- plus d'un an	15 721 186	5 967 434	7 738 695	2 015 057
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	14 431 569	14 431 569		
Personnel et comptes rattachés	2 962 377	2 962 377		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 650 549	1 650 549		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfiques	10 406 933	10 406 933		
- T.V.A	957 322	957 322		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	1 074 268	1 074 268		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	2 640 916	2 640 916		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	49 868 547	40 114 795	7 738 695	2 015 057
Emprunts souscrits en cours d'exercice	7 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	966 751			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Nouveaux emprunts souscrits au cours de l'exercice 2020 :

- Société Générale :	1 500 000 €
- Caisse d'Epargne :	1 000 000 €
- Banque Postale :	500 000 €
- PGE Banque Populaire :	1 000 000 €
- PGE Caisse d'Epargne :	1 000 000 €
- PGE Banque Postale :	500 000 €
- PGE Société Générale :	1 000 000 €
- PGE CIC :	500 000 €
	7 000 000 €

L'intégralité des emprunts PGE a été remboursée début 2021.

La société a bénéficié d'un report d'échéance de 6 mois sur tous les autres contrats.

5.7.7 Frais d'établissement

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

	Valeurs nettes	Taux d'Amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	77 444	20%
TOTAL	77 444	20%

5.7.8 Frais de recherche appliquée et de développement

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Désignation	Montant	Amortissement	Durée d'amortissement
R & D (durée exprimée en mois)	1 561 294	1 070 737	24 mois
Autres frais de développement	347 935	205 882	24 & 60 mois
Total	1 909 229	1 276 619	

5.7.9 Fonds commercial

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Éléments constitutifs du fonds commercial	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant des dépréciations
Achat clientèle internationale à Biosynex Gmbh	502 000			137 500
Achat clientèle domestique à Biosynex Gmbh	250 000			75 000
Achat clientèle Biosynex Gmbh	48 000			
Mali technique de fusion ALL DIAG			8 234 263	
Mali technique de fusion MAGNIEN			1 173 943	
Fonds de commerce FUMOUIZE	3 200 000			
Droits enregistrements FDC FUMOUIZE	155 310			
G & Associés - frais acq. FUMOUIZE	46 800			
Mali technique fusion DECTRA PHARM			8 275 636	
Fonds apportés suite fusion DECTRA PHARM			804 695	
Fonds divers			21 245	
Mali technique TUP HECOMED			232 035	
Mali fusion SR2B			158 901	
Frais acquisition SR2B	15 000			
Achat clientèle Agence MBG	12 172			
Achat clientèle MOURET	13 500			
Achat clientèle NEIGE	16 000			
Achat clientèle BRIOS V.	10 000			
Achat clientèle BRZOZKA	3 250			
Achat clientèle BRIOS J-C	30 000			
Achat clientèle RAVIER	28 000			
Achat clientèle POISSON	60 000			
Achat clientèle SYMBIOSE	36 000			
Achat clientèle ETC	10 000			
Achat clientèle MULTIPHARM	68 000			
Tellus - frais acq. VISIOMED	8 450			
Droits enregistrement FDC VISIOMED	208 120			
Fonds de commerce VISIOMED	4 350 000			
Achat clientèle BRIOS V.	17 000			
Achat clientèle BRIOS JC.	52 000			
Achat clientèle ALPHADEL	59 000			
Achat clientèle AGENCE BK	12 500			
Achat clientèle VIDIS	4 457			
TOTAL	9 215 559	0	18 900 718	212 500

5.7.10 Détail des produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	N	N-1
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Créances rattachées à des participations		
267800 - Sur créances rattachées à des participations		
268800 - Sur créances rattachés à des sociétés en participation		
Sous total		
Autres titres immobilisés		
276800 - Sur autres créances immobilisées		
276820 - Sur titres immobilisés (droits de créance)		
Sous total		
Prêts		
276840 - Sur prêts		
Sous total		
Autres immobilisations financières		
276850 - Sur dépôts et cautionnements		
276880 - Sur créances diverses		
Sous total		
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés		
418100 - Clients - Factures à établir	5 629 438	328 544
418800 - Clients - Intérêts courus		
Sous total	5 629 438	328 544
Autres créances (dont avoirs à recevoir)		
409800 - Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	32 796	16 003
428700 - Sur personnel		
438700 - Sur organismes sociaux	6 181	11 868
448700 - Sur état		
455800 - Sur Associés, comptes courants		
458800 - Sur Associés, opérations faites en commun et en GIE		
468700 - Sur débiteurs et créditeurs divers	25 347	4 533
Sous total	64 324	32 404
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
508800 - Sur obligations, bons et valeurs assimilées		
Sous total		
DISPONIBILITES		
518800 - Sur banque		
Sous total		
TOTAL GENERAL	5 693 762	360 948

5.7.11 Détail des charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	N	N-1
Emprunts obligataires convertibles 168810 – Sur emprunts obligataires convertibles		
Sous total		
Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit 168830 - Sur autres emprunts obligatoires 168840 - Sur emprunts auprès des établissements de crédit 518100 - Sur banque 519800 - Sur concours bancaires courants	3 464	
Sous total	3 464	
Emprunts et dettes financières divers 168850 - Sur dépôts et cautionnements reçus 168860 - Sur participation des salariés aux résultats 168870 - Sur emprunts et dettes assortis de conditions particulières 168880 - Sur autres emprunts et dettes assimilées 178800 - Sur dettes rattachés à des participations 455800 - Sur Associés, comptes courants 458800 - Sur Associés, opérations faites en commun et en GIE		
Sous total		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés 408100 - Sur fournisseurs - factures non parvenues 408400 - Sur fournisseurs d'immobilisations 408800 - Sur fournisseurs - Intérêts courus	1 776 083	413 153
Sous total	1 776 083	413 153
Dettes fiscales et sociales 428000 - Sur personnel - Charges à payer et produits à recevoir 428200 - Sur dettes provisionnées pour congés à payer 428400 - Sur dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats 428600 - Sur autres charges à payer 438000 - Sur organismes sociaux - Charges à payer et produits à recevoir 438200 - Sur charges sociales sur congés à payer 438600 - Sur autres charges à payer 448000 - Sur état- Charges à payer et produits à recevoir	552 378 1 767 390 629 472 218 800 549 278	367 544 355 158 141 770 129 581
448200 - Sur charges fiscales sur congés à payer 448600 - Sur charges à payer	969 174	362 815
Sous total	4 686 492	1 356 869
Autres dettes (dont avoirs à établir) 419800 - Sur rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoirs à établir 468600 - Sur débiteurs et créiteurs divers	495 426	193 909
Sous total	495 426	193 909
TOTAL GENERAL	6 961 465	1 963 931

5.7.12 Détail des charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	387 939	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	387 939	

5.7.13 Détail des charges et produits financiers

	N	N-1
Escomptes obtenus	121 860	96 699
Produits financiers divers	5 940 987	44 449
Reprise prov dépréciation VMP	68 415	20 600
Total produits financiers	6 131 262	161 748
Intérêts sur emprunts	212 064	158 779
Intérêts bancaires	11 623	441
Intérêts sur créances et cc	631	1 947
Escomptes accordés	66 691	37 319
Autres charges financières	61 065	28 833
Dotations prov dépréciation VMP	133 317	64 725
Total charges financières	485 392	292 044
TOTAL RESULTAT FINANCIER	5 645 870	- 130 296

5.7.14 Détail des charges et produits exceptionnels

Charges exceptionnelles

	N	N-1
Sur opérations de gestion		
671100 - Pénalités sur marchés (et débits payés sur achats et ventes)	3 789	13 033
671200 - Pénalités, amendes fiscales et pénales	15 582	1 829
671400 - Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		184
671800 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion (A)	496 747	72 240
672000 - Charges sur exercices antérieurs (en cours d'exercice seulement)	408 969	65 143
Sous total	925 088	152 429
Sur opérations en capital		
675100 - Immobilisations incorporelles		51 842
675200 - Immobilisations corporelles	45 453	205 643
Sous total	45 453	257 485
Reprises sur provisions, transfert de charges		
687500 - Dotations aux provisions exceptionnelles	236 226	45 000
687600 - Dotations aux dépréciations exceptionnelles		65 011
Sous total	236 226	110 011
TOTAL GENERAL	1 206 767	519 925

(A) Comprend :

- Frais fournisseurs (destructions, avances perdues, ...) : 21 184 €
- Litige RH : 57 000 €
- Avances sur frais perdues : 6 729 €
- Coûts Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) : 411 834 €

Produits exceptionnels

	N	N-1
Sur opérations de gestion		
772000 - Produits sur exercices antérieurs (en cours d'exercice seulement)	2 355	61 417
Sous total	2 355	61 417
Sur opérations en capital		
775100 - Immobilisations incorporelles		52 800
775200 - Immobilisations corporelles	44 759	211 675
778800 - Produits exceptionnels divers	2 194	3 939
Sous total	46 953	268 414
Dotations aux amortissements et provisions		
787500 - Reprises sur provisions exceptionnelles	45 000	
Sous total	45 000	
TOTAL GENERAL	94 308	329 831

5.7.15 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	9 135 448	0,10€
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	18 537	0,10€
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	9 153 985	0,10€

Commentaires : exercice des BSAR à hauteur de 18 537

5.7.16 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	109 829 172
Ventes de produits finis	13 685 649
Prestations de services	5 595 643
TOTAL	129 110 465
Répartition par marché géographique	Montant
France	109 830 230
Etranger	19 280 234
TOTAL	129 110 465

5.7.17 Crédit-bail mobilier

		Installations, matériel et outillages
Valeur d'origine		1 245 890
Amortissements :		
- Cumuls exercices antérieurs		292 633
- Dotations de l'exercice		202 799
	TOTAL	750 458
Redevances payées :		
- Cumuls exercices antérieurs		387 386
- Exercice		261 866
	TOTAL	649 252
Redevances restant à payer :		
- à 1 an au +		256 639
- à + d'1 an et 5 au +		401 160
- à + de 5 ans		0
	TOTAL	657 799
Valeur résiduelle :		
- à - d'1 an		3 123
- à 1 an au +		
- à + d'1 an et 5 au +		8 433
- à + de 5 ans		0
	TOTAL	11 556
Montant pris en charge dans l'exercice		269 489

5.7.18 Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	0
Engagement auprès du factor	27 493 920
Avals et cautions	-
Engagements de crédit-bail mobilier	669 356
Engagements de crédit-bail immobilier	-
Engagements en matière de pensions	-
Autres engagements donnés :	
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine	6 218 777
TOTAL	34 382 053
Dont concernant	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	6 218 777
Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
Garantie de la BPI sur emprunt CIC de 2 500 000€ sur 7 ans 30% de 2 500 000€	750 000
TOTAL	750 000
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements réciproques	Montant
TOTAL	0

Autres engagements reçus : 17 M\$ avec pour contrevaletur 14 M€ selon le tableau ci-dessous

CHANGE A TERME AU 31/12/2020

Banques	Montant (\$)	Valeur (€)
CIC	\$2 850 000,00	2 378 703,04 €
BNP	\$3 500 000,00	2 874 309,53 €
MONEX	\$3 900 000,00	3 249 096,54 €
BP	\$7 000 000,00	5 846 649,38 €
TOTAL	\$17 250 000,00	14 348 758,49 €

Contrat d'affacturage : depuis 2017, la société a signé un contrat d'affacturage avec CIC Est avec une convention de mandat d'encaissement et recouvrement pour le compte de CMC-CIC-Factor sur les créances transférées par voie de cession de créances selon un mécanisme de transmission de fichier appelé « cession de balance ». Au 31 décembre 2020, le montant cédé et reclassé en diminution du poste client ressort à 30 769 210 euros. Le détail des postes impactés au 31 décembre 2020 est le suivant :

Détail Factor	Montants	Classement	Etats financiers
FONDS DE GARANTIE FACTOR	2 578 301,14	275001	Actif immobilisé
AFFACTURAGE	30 769 210,45	411002	Actif clients
CCV - FACTOR	8 825,72	467001	Actif clients
REB-FACTOR	705 815,38	467007	Actif clients
Total engagement Factor	27 493 919,65		

5.7.19 Dettes garanties par des suretés réelles

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

	Montant garanti
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la BPALC pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	610 259
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine.	5 608 518
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE pour la somme de 1.500.000€ à l'origine	1 444 090
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la CAISSE D EPARGNE pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	852 695
TOTAL	8 515 562

5.7.20 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant Base
--	--------------

ACCROISSEMENTS Provisions règlementées : - Amortissements dérogatoires - Provision pour hausse de prix - Provision pour fluctuation des cours Autres :	
TOTAL	

Allègements de la dette future d'impôts	
---	--

ALLEGEMENTS Provisions non déductibles l'année de comptabilisation : Participation des salariés Organic Ecart de conversion passif Autres :	 1 766 213 169 759 162 197
TOTAL	2 098 169€

Nature des différences temporaires	
------------------------------------	--

Autres Déficit reportables Moins-values à long terme	
--	--

5.7.21 Rémunération des dirigeants

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES	Montant
- des organes d'administration	
- des organes de direction	
- des organes de surveillance	
TOTAL	

Aucune information n'est communiquée dans la mesure où cela reviendrait à donner une information individuelle.

5.7.22 Effectif moyen

	Personnel salariés N	Personnel salariés N-1
Effectifs	200	144
TOTAL	200	144

Commentaires : Cet effectif comprend les apprentis, au nombre de 8.

5.7.23 Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A: Etrangères										
Biosynex GMBH	31 000 €	NC	100%	3 430 620 €	- €	34 500 €	0	0 K€	Résultat 2019 -48,8K€	0
Biosynex Swiss	100 000 CHF	174 004 CHF	100%	100 000 CHF	100 000 CHF	1 239 590 CHF (1 100 000€)	0	59 155 KCHF (55 077 K€)	9 175 KCHF (8 532 K€)	0
Biosynex Premier(*)	50 000 CHF	-39 342 CHF	50%	25 000 CHF	- €	0	0	3,5 KCHF	-14 KCHF (-13 K€)	0
Procise	8 450 000 \$	38 719 \$	37,17%	5 000 000 \$	5 000 000 \$	0	0	605 K\$	-5 790 K\$	0

(*) Biosynex Premier est liquidée fin décembre 2020

5.7.24 Variation des capitaux propres

	Montant
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	30 378 236
- Distributions	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	30 378 236
Variations du capital social	-
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	-
Variations des subventions d'investissement et des provisions règlementées	-
Variations des autres postes	-
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	30 378 236
Variations du capital social	1 854
Variations du compte de l'exploitant	-
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	183 516
Variations des écarts de réévaluation	-
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	1 115 000
Variations des réserves règlementées	-
Variations du report à nouveau	643
Variations des subventions d'investissement et des provisions règlementées	-
- Affectation du résultat N-1 en capitaux propres (hors distribution)	- 1 115 643
Variation en cours d'exercice	185 370
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	30 563 606
Résultat de l'exercice	28 759 098
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	59 322 704

Le capital social est composé de 9 153 985 actions d'un nominal de 0,10 Euros, dont 2 171 763 actions bénéficient d'un droit de vote double.

5.7.25 Détail des capitaux propres au 31/12/2020 :

BIOSYNEX SA	EXERCICE	EXERCICE
Libellé	2020	2019
Capital	915 399	913 545
Prime d'émission	12 000 521	12 000 521
Prime de fusion	15 610 458	15 610 458
Boni de fusion	103 820	103 820
Bons de souscription d'actions	183 516	
Réserve légale	91 355	91 355
Autres réserves	1 655 000	540 000
Report Nouveau (Créditeur)	3 537	2 894
Report Nouveau (Débiteur)	-	-
Résultat	28 759 098	1 115 643
Amortissement dérogatoire	-	
TOTAL	59 322 704	30 378 236

5.7.26 Parties liées

Au cours de l'exercice, aucune transaction significative n'a été conclue avec des parties liées à des conditions qui ne seraient pas des conditions normales de marché.

6 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

6.1 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

BIOSYNEX

Société anonyme

22, boulevard Sébastien Brant

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société BIOSYNEX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BIOSYNEX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit 29 272 K€ ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 4.3.3 de l'annexe.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que d'élaboration des prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note de l'annexe donne une information appropriée.

- La société constitue des dépréciations de ses stocks COVID-19, pour un montant de 4 830 K€ au 31 décembre 2020, selon les modalités décrites dans la note 4.11 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société sur la base des prévisions de chiffre d'affaires, examiné les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Schiltigheim, le 20 avril 2021
Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Loïc MULLER
Associé

Marc PIOTRAUT
Directeur

6.2 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

BIOSYNEX

Société anonyme

22, boulevard Sébastien Brant

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société BIOSYNEX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BIOSYNEX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les fonds commerciaux, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit 27 732 K€ ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 5.3.1 de l'annexe.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que d'élaboration des prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Schiltigheim, le 20 avril 2021
Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Loïc MULLER

Marc PIOTRAUT

6.3 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

BIOSYNEX

Société anonyme

22, boulevard Sébastien Brant

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société BIOSYNEX

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L.225-38 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L.225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration. Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Contrat de sous-location conclu avec la SCI A.L.E.

Personne concernée : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général de BIOSYNEX et gérant de la SCI A.L.E.

En date du 29 juin 2017, la SCI ALE, représentée par M. Larry ABENSUR, gérant, a donné en sous-location à la société BIOSYNEX, un local professionnel sis à Illkirch-Graffenstaden, 22 boulevard Sébastien Brant.

Cette sous-location, représentant un loyer annuel initial de 480 000 € HT, approuvée au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Au 1^{er} octobre 2020, suite à une extension des locaux professionnels loué en raison de l'accroissement de l'activité, un avenant a été conclu représentant un complément annuel de loyers de 250 000 € HT, soit un montant de 62 500 € HT au titre du 4^{ème} trimestre 2020.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la SCI A.L.E. a ainsi facturé au titre de la sous-location un loyer total de 556 072,26 € HT, des charges pour 48 000 € et la taxe foncière pour 50 330 €.

L'avenant correspondant à l'extension des locaux professionnels donnés en sous-location n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable suite à une omission.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 24 mars 2021, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Facturation d'honoraires AXODEV

Personne concernée : M. Thierry PAPER, Directeur Général Délégué de BIOSYNEX et gérant de la société AXODEV

La société AXODEV, représentée par M. Thierry PAPER en sa qualité de gérant, a facturé à votre société des honoraires.

Le montant facturé à ce titre en 2020 représente 204.336 € HT ainsi qu'un complément d'honoraires de 100.000 € HT, conformément à la partie variable telle que prévue dans le contrat du 1er janvier 2009 et plafonnée à 300 000 € HT pour l'ensemble des Holdings

2) Facturation d'honoraires AJT FINANCIERE

Personne concernée : M. Thomas LAMY, Directeur Général Délégué de BIOSYNEX et gérant de la société AJT FINANCIERE

La société AJT FINANCIERE, représentée par M. Thomas LAMY en sa qualité de gérant, a facturé à votre société des honoraires. Le montant facturé à ce titre en 2020 représente 200.000,04 € HT ainsi qu'un complément d'honoraires de 100.000 € HT, conformément à la partie variable telle que prévue dans le contrat du 1er janvier 2009 et plafonnée à 300 000 € HT pour l'ensemble des Holdings.

3) Facturation d'honoraires ALA FINANCIERE

Personne concernée : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général de BIOSYNEX et gérant de la société ALA FINANCIERE

La société ALA FINANCIERE, représentée par M. Larry ABENSUR en sa qualité de gérant, a facturé à votre société des honoraires.

Le montant facturé à ce titre en 2020 représente 240 000 € HT ainsi qu'un complément d'honoraires de 100.000 € HT, conformément à la partie variable telle que prévue dans le contrat du 1er janvier 2009 et plafonnée à 300 000 € HT pour l'ensemble des Holdings

4) Avance en compte courant consentie par la société ALA FINANCIERE

Personne concernée : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général de BIOSYNEX et gérant de la société ALA FINANCIERE

Les avances en compte courant consenties par la société ALA FINANCIERE à la société BIOSYNEX, pour un montant total de 0 € au 31 décembre 2020, ont été rémunérées au taux de 2%, soit une charge d'intérêts de 631,46 € au titre de l'exercice 2020. Cette avance en compte courant a été intégralement remboursée en date du 11 février 2020.

7 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 9 à 25 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Illkirch-Graffenstaden, le 20 avril 2021

Monsieur Larry ABENSUR
Président Directeur Général

8 INFORMATIONS GENERALES

8.1 Carnet de l'actionnaire

Les actions de BIOSYNEX sont cotées sur le marché Euronext Growth® Paris

Code ISIN : FR0011005933

Code Mnémonique : ALBIO

Biosynex est labellisée Entreprise Innovante (Bpifrance).

8.2 Contact

BIOSYNEX

Tél. : 03 88 78 78 87

www.biosynex.com